

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2022

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de SABLE/SARTHE se sont réunis à la salle Jean-Michel Bazire, avenue du Québec, sous la présidence de Monsieur Olivier DUBOIS, Adjoint au Maire, sur convocation adressée le 8 mars 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M Olivier DUBOIS, Mme Esther LEBOULEUX, M. Nicolas RENOU, Mme Geneviève POTIER, M. Benoît LEGAY, Mme Muriel PETITGAS, MM. Denis ROCHER, Jean-Pierre FERRAND, Mmes Anne-Marie FOUILLEUX (arrivée en cours de séance à 19 heures 45), Flavie GUIMBERT, MM. Philippe MERCIER, Rémi MAREAU, Mmes Blandine LÉTARD, Barbara ANIS, M. Alain PONTONNIER, Mmes Magali MOYON, Julie RIÉJOU, MM. Xavier FALLARD, Stéphane PELTIER, Mme Anaïs LAUNAY, M. Abdelkader HADJI, Mme Françoise RICHARD, M. Jean DISTEL, Mme Maryline CHAUDET.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

MM. Sébastien FREULON, Adrien LE DRÉAU, Julien HÉRAULT, Philippe de JOCAS, Nicolas LEUDIÈRE, Marc JOULAUD, Mmes Mylène MONTRON, Manuela GOURICHON, Marie-Paule FRÉMONT.

Monsieur Sébastien FREULON donne procuration à Madame Barbara ANIS

Monsieur Adrien LE DRÉAU donne procuration à Madame Anaïs LAUNAY

Monsieur Julien HÉRAULT donne procuration à Monsieur Abdelkader HADJI

Monsieur Philippe de JOCAS donne procuration à Monsieur Xavier FALLARD

Monsieur Marc JOULAUD donne procuration à Madame Anne-Marie FOUILLEUX

Monsieur Nicolas LEUDIÈRE donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS

Madame Mylène MONTRON donne procuration à Madame Magali MOYON

Madame Manuela GOURICHON donne procuration à Monsieur Alain PONTONNIER

Madame Marie-Paule FRÉMONT donne procuration à Monsieur Philippe MERCIER

L'ordre du jour suivant a été examiné :

- 1) Modalités d'organisation de la séance
- 2) Désignation des secrétaires de séance
- 3) Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

⇒ Monsieur DUBOIS : Monsieur le Maire s'excuse et ne sera pas présent ce soir, malgré lui, donc nous lui souhaitons un prompt rétablissement, et je présiderai donc la séance à sa place ce soir. Nous allons commencer par faire l'appel.

⇒ Madame GUIMBERT : Madame FOUILLEUX aura du retard, elle est partie récupérer des familles ukrainiennes au Mans, elle aura un peu de retard.

⇒ Monsieur DUBOIS : Très bien.

1) MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SÉANCE

⇒ Monsieur DUBOIS : Je vais donc exposer les modalités d'organisation de la séance.

Vu la promulgation de la loi Vigilance sanitaire le 10 novembre 2021,

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'organisation de la séance et indique les conditions de quorum et pouvoirs (procurations).

I) Modalités de tenue des réunions du conseil municipal

Le dispositif dérogatoire permettant de se réunir sans public ou avec un nombre limité est reconduit.

La séance se déroule en présentiel, dans une grande salle permettant une surface suffisante par personne, avec respect des gestes barrières, le port du masque restant obligatoire.

Le port du masque n'étant plus obligatoire. Nous n'avons pas eu d'instructions de la Préfecture pour l'instant.

Pour ce faire, la séance publique se déroule hors de l'Hôtel de Ville, à la salle Jean-Michel Bazire située avenue du Québec en présence du public limité à 40 personnes.

Conformément à l'article 47-1 du décret, le pass sanitaire n'est pas demandé pour les réunions d'organes délibérants.

II) Quorum et pouvoirs (procurations)

Au vu de cette dérogation, les établissements publics ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Un même conseiller peut être porteur de deux pouvoirs.

Cette dérogation au quorum est maintenue jusqu'au 31 juillet 2022. Cette dérogation ne porte pas atteinte au principe selon lequel un membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces nouvelles modalités.

Que je soumetts au vote, est-ce qu'il y a ...

⇒ Monsieur MAREAU : Est-il possible d'intervenir, Monsieur le Premier-Adjoint ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Je vous en prie, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, je voulais commencer par cette séance pour rappeler que nous avons déjà vécu une séance bizarre au mois de décembre, une explication brumeuse. Là, nous avons eu un changement de date, sans explication, sans excuse, ce qui est le minimum de la politesse. Pouvez-vous nous expliquer quand même ce changement de date ? Pour ceux qui avaient prévu leur lundi et qui ont dû le déplacer pour l'autre lundi, c'est un minimum de prévenir un petit peu plus à l'avance ou enfin de s'excuser. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Écoutez, je pense que nous vous avons prévenu dès que nous l'avons su. Effectivement, avec les différents événements, que ce soit la pandémie qui a retardé les budgets, retardé le ROB, tout cela a fait que nous avons dû décaler un petit peu cette séance pour vous présenter aujourd'hui un dossier le plus complet possible. Nous vous avons prévenus dès que nous avons eu l'information.

⇒ Monsieur MAREAU : Alors, nous avons juste eu un changement de date. Nous n'avons pas eu d'explication. Nous n'avons pas eu d'excuse. Rien. C'est un petit peu brutal. Je vous le partage. Trois lignes dans un e-mail, cela ne prend pas beaucoup de temps et marque un certain respect pour la fonction. Je vous en fais part. Je me posais juste la question de savoir si Monsieur le Maire avait le COVID, comme je l'ai eu la dernière fois, et je m'en excuse devant vous.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je ne vais pas donner le bulletin médical du Maire ce soir. À l'heure actuelle, je ne sais pas exactement ce qu'il en est, de toute façon. Je ne peux donc rien vous dire.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord. Je vous remercie.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je soumetts cette délégation aux votes. Y a-t-il des votes « contre » ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

⇒ Monsieur DUBOIS : Nous allons désigner les secrétaires de séance. Pour la majorité, je propose Madame MOYON. Pour les minorités ?

En application de l'article L 2121,15 du Code général des Collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de nommer comme secrétaires de séance :

Madame Magali MOYON

Monsieur Rémi MAREAU

⇒ Monsieur MAREAU : Je me propose.

⇒ Monsieur DUBOIS : Monsieur MAREAU se propose, très bien. Y a-t-il des votes « contre » ? Des abstentions ? Très bien.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

⇒ Monsieur DUBOIS : Nous allons donc regarder dans cette séance le Rapport d'orientations budgétaires 2022. Ce sera le seul sujet de notre séance. C'est une volonté qui avait été annoncée l'année dernière afin que nous ayons un véritable débat sur le sujet. La présentation du ROB se fera sans interruption, chaque adjoint présentant sa partie puis, ensuite, viendra le moment de l'échange et du débat où nous recueillerons l'ensemble de vos questions avant d'y répondre ensuite, ou à tout le moins tenter d'y répondre le mieux possible une par une. Oui, Monsieur MAREAU ?

⇒ Monsieur MAREAU : J'avais une question encore. La dernière fois, le Conseil Municipal avait apparemment été filmé. C'est cela ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui.

⇒ Monsieur MAREAU : Est-il encore filmé ce soir ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, tout à fait.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord. C'est le pied qui est devant.

⇒ Monsieur DUBOIS : C'est cela. Vous pouvez le retrouver en direct sur la chaîne YouTube de la Ville.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est la même chose : un seul angle, c'est cela ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Un seul angle.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, je vous remercie.

⇒ Monsieur DUBOIS : Monsieur le Maire étant absent, je vais vous exposer les propos qu'il souhaitait vous adresser pour commencer avant de passer ensuite la parole pour la première délégation à Madame PETITGAS.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, dans sa version actuelle et modifiée par l'article 107 de la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), dispose que, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette... ».

Destiné à favoriser l'information des élus et des citoyens sur la vie municipale, le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B) 2022 s'inscrit dans les attendus de la nouvelle rédaction de l'article L 2312-1 du CGCT.

Il tient, en effet, compte des éléments du contexte général de la situation économique et des finances publiques. Il propose des orientations en ce qui concerne les finances de la collectivité, ainsi que pour les ressources humaines et la dette. Il présente, de manière thématique, les principales orientations qui seront traduites dans le budget primitif 2022.

Le Maire,

I- Le contexte général

Depuis plus de 2 ans maintenant, tous les pays font face à une pandémie mondiale d'ampleur totalement inédite de notre époque contemporaine. Nous peinons à en sortir même si les derniers indicateurs tendent à se vouloir rassurants. Notre économie, notre système de santé, et les efforts portés par chacun, pour faire face, laisseront des stigmates que seul le temps pourra effacer.

Maintenant, nous devons affronter un contexte international extrêmement tendu depuis le déploiement des troupes russes en Ukraine.

Vous me permettrez d'ailleurs d'avoir, ce soir, une pensée particulière pour le peuple ukrainien. L'ampleur du conflit et l'extrême précarité dans laquelle se retrouve cette population nous rappelle avec violence à quel point la paix est une notion et un état d'une grande fragilité.

Nous sommes encore meurtris des conflits qui ont embrasé l'Europe il y a plusieurs décennies. Nous avons donc tous été choqués, émus, interloqués par ce que nous avons pu voir ou entendre de cette guerre ces derniers jours.

A titre personnel, j'ai été particulièrement touché par le formidable élan de solidarité que les saboliens ont manifesté à cette occasion. La collecte organisée en mairie a vu les dons afflués dans des proportions que nous n'aurions même pas pu imaginer. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui se sont mobilisés. Une fois de plus, nous voyons bien que l'esprit de solidarité qui anime notre ville a fait la démonstration de sa grandeur.

Dans ce contexte international particulièrement tendu nous subissons déjà et subirons encore demain des conséquences négatives sur la croissance économique mondiale.

En effet, les mesures prises par les USA, l'Europe, la Grande Bretagne et d'autres à l'encontre de la Russie vont avoir des répercussions sur le prix des énergies et des ressources agricoles et donc sur notre quotidien.

La reprise économique de 2021 avait déjà alimenté le redémarrage de l'inflation et l'augmentation de la demande. Cette situation occasionne des problèmes d'approvisionnements, crée des goulots d'étranglements voire des pénuries : ce qui handicape fortement les entreprises.

L'augmentation de l'inflation devrait avoir pour effet, à moyen terme, la hausse des taux d'intérêt. Or, tous les pays ont très largement financé la reprise grâce à l'emprunt et vont subir un alourdissement des dépenses publiques du fait de l'augmentation des intérêts.

Au niveau européen, même si l'entente des pays semble au rendez-vous face à la Russie, la situation demeure à être consolidée. En effet, l'arrivée d'un nouveau chancelier en Allemagne, les élections présidentielles et législatives imminentes en France, qui vont arriver très vite chez nous, sont des facteurs d'incertitude face aux décisions européennes à venir et notamment au niveau financier.

Pour ce qui est de l'analyse nationale, la politique du « quoi qu'il en coûte » a permis d'alimenter une croissance économique estimée à 6 % par l'INSEE en 2021, soit 2 points de plus que prévu dans le budget initial. L'inflation a atteint 3,2 % en fin d'année, ce qui a occasionné une revalorisation du SMIC en octobre 2021 et en janvier 2022, phénomène risquant l'accélération de l'inflation pour 2022.

Dans ce contexte, les ressources majeures des collectivités, du fait de la réforme fiscale de 2021, seront issues majoritairement de la croissance économique. En effet, la compensation de l'exonération de la Taxe d'Habitation est prélevée sur la TVA qui complète ainsi la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

La perte d'autonomie financière des collectivités est donc accrue et il s'en suit donc une fragilité pour mener à bien leurs projets sans avoir recours à l'endettement, sauf bien entendu à trouver des économies de fonctionnement.

Ces dernières sont d'ailleurs difficiles à réaliser. En effet, nous subissons une très forte augmentation des prix des fluides, de l'ordre de 30 % à aujourd'hui. Pour information, pour la ville de Sablé, en l'état actuel de nos connaissances, ce n'est pas loin de 500 000 euros d'augmentation de fluides sur l'année 2021. Nous devons, néanmoins, maintenir notre vigilance puisque le conflit entre la Russie et l'Ukraine pourrait encore agir sur les cours et nous contraindre à revoir cette augmentation à la hausse.

En conséquence, afin d'agir en responsabilité, le budget prévisionnel 2022 devra tenir compte de ces évolutions et d'un contexte géopolitique incertain. Nous pourrions, ainsi, être amenés à revoir certains montages de projets, à les optimiser mais surtout garder le cap de la dynamique conduite pour la ville de Sablé.

II- Les orientations budgétaires de la ville en 2022

Dans ce contexte, nous devons plus que jamais maîtriser strictement nos dépenses publiques et il convient de définir, avec la plus grande prudence, les orientations budgétaires de la commune.

Au moment de la préparation de ce rapport d'orientations budgétaires, il nous incombe, d'une part, d'assumer la charge des engagements passés pour le Pôle Culturel notamment et charges qui se sont imposées (soit environ 30 % du PPI sur 2022) et, d'autre part, de répondre aux attentes des saboliens.

Je profite d'ailleurs de ce moment pour informer l'assemblée que la récente défection d'une entreprise sur ce projet va retarder la livraison du Pôle Culturel et, ce qui n'est pas négligeable, d'engendrer un surcoût que nous ne sommes pas encore en mesure d'évaluer à ce jour. J'espère, bien entendu, qu'il sera le plus limité possible et nous travaillons avec la Communauté de communes sur ce sujet, étant donné que nous sommes d'abord sur un projet communautaire, mais sur lequel Sablé prend sa pleine charge.

Cette équation complexe doit tenir compte de l'encours de la dette existante qu'il serait irresponsable d'accentuer et l'audit financier nous l'a d'ailleurs rappelé.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit donc être admise par tous afin de préserver notre capacité à investir.

LE FONCTIONNEMENT

- Présentation globale des recettes

Les recettes réelles devraient être comprises aux alentours de 16 500 000 €.

Depuis 2013, la ville de Sablé au titre de la solidarité nationale subit une baisse de ses dotations. En 2025 notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera réduite à 0 et sera négative en 2026.

Cette situation nous oblige à explorer toutes les pistes et à ne négliger aucun effort si nous voulons maintenir une capacité d'autofinancement satisfaisante.

LES PERSPECTIVES GÉNÉRALES

Après une longue période de pandémie, les villes à taille humaine comme la nôtre séduisent de plus en plus les habitants des grandes agglomérations qui souhaitent investir un cadre de vie plus serein, proche de la nature mais qui dispose des infrastructures nécessaires à l'épanouissement familial, personnel et professionnel.

Nous pensons donc vraiment que Sablé a donc sa carte à jouer et ces perspectives doivent conduire nos actions afin de saisir l'opportunité qui nous est offerte de regagner en nombre d'habitants après le déclin de ces dernières années que nous ne pouvons que regretter.

C'est en sens que la Ville va lancer 3 appels à projets en 2022 pour enrichir et diversifier son offre en matière d'habitat mais aussi de surfaces commerciales.

Nous devons également faire face à un patrimoine immobilier conséquent et très souvent vétuste ou pas entretenu depuis plusieurs années. De nombreuses acquisitions ont, par le passé, en effet, été réalisées au cours des décennies passées sans intention prédéterminée sur leur usage et/ou leur destination.

Ces nombreuses propriétés inactives engagent un plan de charge conséquent pour notre ville tant au niveau des impôts et taxes, que de l'entretien ou de la consommation énergétique.

Nous allons donc engager une opération de cessions immobilières. Il convient de recentrer nos ressources sur les objectifs à atteindre tout en permettant à des bâtiments, aujourd'hui sans usage, de retrouver une véritable destination.

Nous avons pour objectif de poursuivre nos projets structurants d'investissement, tels que le schéma de mobilités douces, la mise aux normes de bâtiments publics trop longtemps négligés, sur lesquels, là aussi, nous avons un certain retard. Nous avons des nombreux bâtiments énergivores et l'anticipation de mesures concrètes pour faire des économies n'est plus aujourd'hui un questionnement mais bien une finalité.

Une réflexion nécessaire devra également être engagée afin de maîtriser nos dépenses énergétiques compte tenu des hausses constatées et à venir ; au-delà de l'enjeu de maîtrise de nos dépenses il nous appartient également de les réduire afin de poursuivre notre accompagnement à la transition écologique.

Je passe la parole à Madame PETITGAS, qui va nous présenter les finances et le budget.

Muriel PETITGAS, en charge des Finances et du Budget :

⇒ Madame PETITGAS : Bonsoir à tous. Je vais vous faire une présentation globale des dépenses et du budget. Comme nous l'avons dit plus avant, malgré un contexte difficilement maîtrisable dans différents secteurs, nous nous devons de maintenir une gestion rigoureuse face à notre volonté de dégager une épargne brute d'au moins 2 000 000 d'euros, ce qui n'est pas encore acquis pour 2022, je ne vous le cache pas.

Les efforts fournis jusqu'à aujourd'hui doivent être prolongés, voire accentués.

Nous envisageons donc, dans ce contexte, des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 14 300 000 euros.

Je vous rappelle que les recettes qui ont été annoncées sont de l'ordre de 16 millions et demi d'euros, et donc l'épargne brute, si elle doit être au minimum de 2 millions d'euros, je vous rappelle que c'est pour pouvoir rembourser notamment l'annuité des emprunts réalisés.

Le premier poste concerne les charges à caractère général, qui représentent en gros l'ensemble des achats nécessaires à la Ville pour réaliser ses activités. Elles représentent plus d'un tiers des charges totales et devraient s'établir à plus de 5 000 000 d'euros. Cette hausse, notamment, tient compte du coût supplémentaire des fluides, dont nous vous avons également parlé, à savoir 470 000 euros pour le gaz et l'électricité à ce jour. C'est-à-dire que les tarifs peuvent, malheureusement, augmenter et, vu les circonstances internationales, c'est malheureusement ce que nous pouvons craindre.

Le deuxième poste porte sur les dépenses de personnel. Ce poste est le plus important des charges de fonctionnement. Il devrait lui aussi augmenter, notamment pour des besoins supplémentaires au niveau de la sécurité et du centre de vaccination, même si celui-ci va bientôt fermé. Nous souhaiterions les limiter à 5 722 000 euros au plus.

Le troisième poste concerne les reversements opérés par la Ville. Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui, comme vous le savez, est un élément de solidarité nationale – les communes les plus riches payent pour les communes les plus pauvres – devrait se stabiliser aux alentours de 375 000 euros. Je rappelle qu'il était de 340 000 euros en 2021. Là encore, une augmentation des dépenses de 35 000 euros.

Au niveau des frais financiers, les intérêts de la dette sont en nette diminution du fait de la faiblesse des taux actuels, et sont estimés à un peu moins de 700 000 euros au lieu de 774 000 euros pour 2021.

Concernant l'épargne brute, l'objectif est donc de préserver cette différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 000 000 d'euros afin d'honorer le remboursement annuel de la dette, à savoir, en l'occurrence pour 2022, 1 772 000 euros. Ceci étant, l'autofinancement dégagé restera relativement faible.

Pour ce qui est de la dette, à la fin de l'exercice 2021, l'encours de la dette est toujours de l'ordre de 20 000 000 d'euros (plus exactement de 19 868 728 euros). Le taux moyen s'élève à 3,47 %. Ce niveau d'endettement devra être maintenu pour les années à venir dans la mesure où l'encours de la dette s'élève déjà à 1 579 euros par habitant alors que la moyenne nationale pour la même strate se situe à 886 euros par habitant. L'épargne brute dégagée nous oblige à étaler les objectifs d'investissements afin de limiter le recours réel à de nouveaux emprunts à hauteur de 2 000 000 d'euros par an et maintenir ainsi un niveau stable de l'endettement de la Ville.

L'épargne nette doit permettre d'autofinancer une partie des investissements envisagés qui restent malgré tout tributaires des ressources à provenir du prêt relais FCTVA (il s'agit de la TVA que nous récupérons deux ans après les investissements réalisés), ceci pour environ 872 000 euros pour 2022, et des subventions et cessions pour environ 1 757 000 euros.

Au niveau des produits, pour les produits de la fiscalité directe, le taux s'élève à ce jour à 37,71 % pour un taux moyen national de plus de 45 %. Nous sommes donc encore en dessous de cette moyenne. Avec l'exonération de la taxe d'habitation pour la quasi-totalité des habitants, la fiscalité reste inférieure à celle des années précédentes, sauf bien sûr pour les propriétaires de résidences secondaires qui continuent, bien sûr, à payer leur taxe d'habitation.

Maintenir notre capacité à investir, maintenir la qualité et la diversité de nos services seront les enjeux des années à venir. Toutes les pistes pour y parvenir devront être exploitées.

Au niveau des produits de la fiscalité indirecte, l'attribution de compensation diminue à 6 842 276 euros (contre 7 315 126 euros pour 2021), suite au transfert de la compétence des services de Transports Urbains pour 472 850 euros qui nous sont donc prélevés sur cette compensation.

Les autres produits s'élèveraient à 600 000 euros, soit au global une somme de 7 915 000 euros.

Au niveau des dotations de l'État, selon le principe de solidarité qui consiste à prélever sur les dotations des communes les plus riches pour donner davantage aux plus pauvres, l'écrêtement conduit la Ville à constater des baisses régulières année après année, soit en l'occurrence 80 000 euros en moins par rapport à 2021.

Pour 2022, nous pouvons estimer ces dotations à 859 000 euros, soit environ 5,28 % des recettes réelles de fonctionnement, 335 000 euros de DGF et 523 000 euros de DSU auxquelles il convient d'ajouter les aides spécifiques (notamment la CAF), mais surtout 1 522 000 euros pour la compensation des bases industrielles qui ont été exonérées en 2021, ce qui représenterait donc au total presque 2 958 000 euros.

Pour ce qui est des produits liés à l'activité de la collectivité, au vu de nos prévisions, ils ne dépasseraient toujours pas les 2 000 000 d'euros.

Le dernier poste concerne les autres charges de gestion courante. Ces charges sont très orientées au soutien d'actions des associations qui sont au nombre de 110 à Sablé, et qui représentent un moteur réel du dynamisme pour la Ville, tant au niveau culturel, sportif que solidaire.

La Ville prévoit de consacrer 2 368 000 euros au chapitre des subventions et autres charges de gestion courante, soit 16,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette masse a diminué des 472 850 euros évoqués au-dessus pour le transfert des compétences de service de transports urbains puisqu'il n'y aura plus de budget annexe au niveau du transport.

Présentation globale des dépenses

Malgré un contexte difficilement maîtrisable dans différents secteurs, nous nous devons de maintenir une gestion rigoureuse face à notre volonté de dégager une épargne brute d'au moins 2 000 000 €, ce qui n'est pas encore acquis pour 2022.

Les efforts fournis jusqu'à aujourd'hui doivent être prolongés voire accentués.

Nous envisageons des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 14 300 000 €.

Les charges à caractère général :

L'ensemble des achats nécessaires à la Ville pour réaliser ses activités représentent plus d'un tiers des charges totales et devraient s'établir à plus de 5 000 000 €. Cette hausse substantielle s'explique malheureusement par la seule flambée du coût des fluides (+ 470 000 € pour le gaz et l'électricité).

Dépenses du personnel :

Ce poste est le plus important des charges de fonctionnement et il devrait augmenter notamment pour des besoins supplémentaires au niveau de la sécurité et du Centre de Vaccination. Nous souhaiterions les limiter à 5 722 000 € au plus.

Les reversements opérés par la Ville :

Le FPIC, Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, élément de solidarité nationale a progressé et devrait se stabiliser aux alentours des 375 000 € (contre 340 000 € en 2021).

Les frais financiers :

Les intérêts de la dette en nette diminution du fait de la faiblesse des taux sont estimés à moins de 700 000 € pour 2022 contre 774 000 € en 2021.

L'épargne brute :

L'objectif est de préserver cette différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 000 000 € afin d'honorer le remboursement annuel de la dette à savoir 1 772 000 €.

Ceci étant, l'autofinancement dégagé restera relativement faible.

La dette :

A la fin de l'exercice 2021, l'encours de la dette est toujours de l'ordre de 20 000 000 € (19 868 728 € exactement). Le taux moyen s'élève à 3,47 %. Ce niveau d'endettement devra être maintenu pour les années à venir dans la mesure où l'encours de la dette s'élève déjà à 1 579 € par habitant à Sablé alors que la moyenne nationale de la strate se situe à 886 € par habitant. L'épargne brute dégagée nous oblige à étaler les objectifs d'investissements afin de limiter le recours réel à de nouveaux emprunts à hauteur de 2 000 000 € par an et maintenir ainsi un niveau stable de l'endettement de la ville.

L'épargne nette doit permettre d'autofinancer une partie des investissements envisagés qui restent tributaires des ressources à provenir du prêt relais FCTVA pour environ 872 000 € pour 2022, des subventions et cessions pour environ 1 757 000 €.

Les produits de la fiscalité directe :

A ce jour, le taux s'élève à 37,71 % pour un taux moyen national de plus de 45 %. Avec l'exonération de la taxe d'habitation pour la quasi-totalité des habitants, la fiscalité reste inférieure à celle des années précédentes, sauf pour les propriétaires de résidences secondaires.

Maintenir notre capacité à investir, maintenir la qualité et la diversité de nos services seront les enjeux des années à venir. Toutes les pistes pour y parvenir devront être exploitées.

Les produits de la fiscalité indirecte :

L'attribution de compensation diminue à 6 842 276 € (contre 7 315 126 € en 2021), suite au transfert de compétence du Service de Transports Urbains (472 850 €).

Les autres produits s'élèveraient à 600 000 €, soit au global une somme de 7 915 000 €.

Les dotations de l'État :

Selon le principe de solidarité qui consiste à prélever sur les dotations des communes les plus riches pour donner davantage aux plus pauvres, l'écrêtement conduit la Ville à constater des baisses régulières année après année, soit 80 000 € en moins pour 2021.

Pour 2022, nous pouvons estimer ces dotations à 859 000 €, soit environ 5,28 % des recettes réelles de fonctionnement, 335 000 € de DGF et 523 000 € de DSU auxquelles il convient d'ajouter les aides spécifiques (CAF notamment), mais surtout 1 522 000 € pour la compensation des bases industrielles exonérées en 2021, ce qui représenterait au total presque 2 958 000 €.

Produits liés à l'activité de la collectivité :

Les prévisions nous amènent à penser que ces produits ne dépasseront toujours pas 2 000 000 €.

Les autres charges de gestion courante :

Ces charges sont très orientées au soutien des actions des associations qui, au nombre de 110, représentent un moteur réel du dynamisme de la ville, tant au niveau culturel, sportif que solidaire.

La Ville prévoit de consacrer 2 368 000 € au chapitre des subventions et autres charges de gestion courante, soit 16,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette masse a diminué des 472 850 € évoqués supra pour le transfert de compétence du Service de transports urbains.

Je repasse la parole à Monsieur DUBOIS. Je vous remercie.

⇒ Monsieur DUBOIS : Très bien. Je passe la parole à Monsieur FALLARD, qui va nous exposer la partie sur le développement durable.

⇒ Monsieur FALLARD : Bonsoir à toutes et à tous. Merci, Olivier. Je vais vous faire un petit point sur le développement durable et la transition écologique. Concernant l'engagement de la Ville en faveur du développement durable, conformément à nos engagements, nous voulons que la Ville de Sablé s'implique pleinement pour la transition écologique et s'inscrive dans un développement plus durable et respectueux de notre environnement (faune et flore).

L'engagement de la ville en faveur du développement durable :

Conformément à nos engagements, nous voulons que la Ville de Sablé s'implique pleinement pour la transition écologique et s'inscrive dans un développement plus durable et respectueux de notre environnement (faune et flore).

La mise en place d'une stratégie de régulation respectueuse du pigeon biset en centre-ville en est une parfaite illustration.

La ville de Sablé va donc poursuivre ses efforts afin de réduire son empreinte écologique, mais aussi accompagner les Sablois qui sont déjà pleinement engagés et inciter les autres à s'inscrire dans cette démarche vertueuse. Les efforts simples du quotidien et multipliés par tous constituent la base d'un développement plus respectueux. La responsabilité partagée est ainsi convoquée.

Notre action s'inscrira pleinement dans les orientations du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), mises en œuvre au sein de notre intercommunalité.

Aussi, nous avons aussi fait le choix de travailler avec le CPIE afin de profiter de leur expertise en la matière.

Biodiversité et végétalisation :

Nos espaces verts seront valorisés afin de les rendre plus attractifs tout en respectant la biodiversité. Une première campagne automnale de plantation a été mise en place en cette fin 2021 (quartier de la Rocade, et réassorts divers (Parc du Château...). La seconde est déjà planifiée et permettra de repenser la végétalisation du quartier de Gastines. Une centaine d'arbres et arbustes (selon les besoins) seront ainsi plantés. Il est aussi prévu d'ajouter deux vergers vivriers (Gastines et Parc du Château).

Nous allons aussi poursuivre notre réflexion autour des végétaux présents. Certains buissons n'apportant que très peu d'intérêt écologique (palmes), et demandant beaucoup d'entretien (bilan carbone et coût humain) seront enlevés au profit d'espaces de biodiversité plus faciles d'entretien et propices à retrouver l'épanouissement d'une faune urbaine.

Afin d'utiliser moins d'engins thermiques, la mise en place de l'écopâturage va être testée grandeur nature cette année par le service Espaces Verts de la ville. Ce n'est pas pour autant que les effectifs diminueront, mais le redéploiement des forces vives en place permettra d'améliorer d'autres espaces végétalisés.

Notre intérêt pour le patrimoine arboré sabolien nous pousse à rester vigilants. Une réflexion mènera à la mise en place d'une charte de l'Arbre pour Sablé.

Le souhait de la Municipalité de valoriser ses jardins familiaux va se concrétiser dès cette année. Des composteurs individuels vont être mis à disposition de chaque parcelle louée. Leur utilisation permettra aux utilisateurs de composter sur place leurs déchets verts.

La rénovation progressive et régulière des cabanons sera lancée dès cette année. Elle sera étalée sur plusieurs années.

La convention liant la municipalité aux jardiniers a été repensée pour cette année 2022, rappelant notamment les règles d'utilisation et environnementales.

Engagement durable avec et pour les Saboliens :

Après la mise en place du mobilier dans les parcs (printemps 2022), – qui va donc bientôt être mis en place, cela va bientôt arriver – cette année sera consacrée à la mise en place d'un mobilier urbain plus adapté au tri et aux déchets existants. Avec la mise en place de cendriers, nous souhaitons vivement réduire la pollution liée aux mégots de cigarettes. Nous souhaitons mettre à disposition des habitants les moyens de mieux respecter leur environnement.

Des campagnes d'informations et des animations permettront une sensibilisation ciblée sur les enjeux du développement durable et des déchets jetés en ville.

La mise en place de zones non-fumeurs autour de nos établissements scolaires viendra aussi compléter cette volonté de protéger la santé des jeunes saboliens et notre environnement, notamment le réseau de cours d'eau.

Le CMJ sera toujours associé à ces réflexions, en leur laissant toute latitude pour développer leurs initiatives personnelles.

Responsabilité et exemplarité :

La mairie de Sablé poursuit actuellement le raccordement des fontaines à eau sur le réseau d'eau courante (1 fontaine raccordée et 30 prévues en 2022), mais sur l'année 2022, les 30 présentes dans les locaux seront aussi raccordées au réseau d'eau courante.

L'utilisation de produits d'entretien plus vertueux est aussi recherchée.

Nous lançons la mise en œuvre progressive d'une écochartre sur tous les lieux et manifestations accueillant du public.

Cette démarche s'inscrit sur plusieurs années.

Régulation des pigeons :

La mairie de Sablé a mis en place une stratégie respectueuse et durable pour réguler la population de pigeons. Ainsi, un prestataire extérieur a été retenu afin de gérer plusieurs axes :

- Gestion de trois pigeonniers (il en fabrique deux nouveaux),*
- Conseils auprès de la population pour calfeutrer le bâti (privé),*
- Mise en œuvre d'aménagements spécifiques et exemplaires sur les bâtiments municipaux.*

Cette démarche s'inscrit sur plusieurs années.

La mise en place d'une stratégie de régulation respectueuse du pigeon biset en centre-ville en est une parfaite illustration.

Merci de m'avoir écouté.

Olivier DUBOIS, en charge de l'Administration Générale et du Développement durable :

⇒ Monsieur DUBOIS : Merci, Monsieur FALLARD. Je vais reprendre la parole pour vous parler des orientations sur la partie administration générale. L'année 2022 sera directement placée sous le signe de la dématérialisation. Je pense que c'est très important, pour deux raisons : économique, bien sûr, et écologique, bien évidemment, mais pas seulement.

La dématérialisation du service public, cela permet aussi bien d'autres points, et c'est notamment l'occasion d'accélérer, de simplifier, de fluidifier le travail et les circuits de décisions. Dématérialiser, cela va aussi nous permettre certainement de gagner en efficacité, d'être plus collaboratifs et puis aussi, un point important, c'est de faciliter le travail nomade ou au bureau qui nous permettra d'avancer sur le télétravail. Nous le verrons tout à l'heure. À ce sujet, nous avons fixé quelques objectifs, avec notamment une diminution de 40 % des courriers affranchis. Nous espérons supprimer les imprimantes individuelles et conduire à une simplification profonde de nos procédures internes.

Sur le côté Smart City, la Ville travaille actuellement et finalise le projet d'application mobile sur notre territoire qui sera disponible pour tous les habitants de la Ville, mais pas seulement : les personnes qui travaillent sur notre territoire ou les gens qui veulent juste venir le visiter. C'est en cours et devrait arriver bientôt. Nous retrouverons, dans cette application, de nombreuses briques qui permettront de la personnaliser et d'avoir l'ensemble des informations nécessaires, que ce soit en termes de mobilité, de vie quotidienne, mais aussi des informations sur les commerces ou la disponibilité des parkings. Nous sommes pour l'instant en cours de tests, à objectif printemps 2022, donc demain.

Nous nous sommes aussi engagés, et notamment auprès de nos partenaires sociaux, à mettre en place le télétravail. C'est un souhait important de la municipalité et, là aussi, nous sommes en train de définir un petit peu le cadre de mise en place de tout cela. Cela devrait arriver, au plus tard, au Conseil de septembre avec la possibilité donnée pour tous les agents qui le peuvent de pouvoir télétravailler quelques jours par semaine.

Concernant les dépenses de personnel, comme Madame PETITGAS vous l'a dit tout à l'heure, cela constitue le principal poste de dépenses de fonctionnement de la Ville, que nous souhaitons maintenir à 5 722 000 euros.

Une attention très particulière sera portée à ce poste au cours des prochaines années. Cela l'a déjà été sur les dernières années, ce qui a déjà permis une certaine maîtrise, mais il faudra bien entendu continuer. Cet effort, qui est celui de tous les agents de la collectivité au quotidien, devra trouver à s'intégrer dans un cadre renouvelé des perspectives d'évolution que chacun est en droit d'attendre, en reconnaissance de son implication et des efforts réalisés.

Les dépenses de personnel pour 2022 sont estimées à 5 470 000 euros et nous souhaitons effectivement qu'elles évoluent peu d'ici à 2025. À ce niveau, nous tenons compte de la revalorisation du SMIC au 1^{er} octobre 2021 et au 1^{er} janvier 2022, bien entendu, mais aussi de la revalorisation des grilles indiciaires notamment en faveur de la catégorie C, et puis du maintien des taux de cotisations, de la garantie individuelle du pouvoir d'achat notamment.

La Ville sera très attentive à maîtriser l'évolution de ces charges. Pour les années qui viennent, une stabilité globale sera recherchée, étant précisé que chaque départ sera examiné et que les services sont tenus d'expertiser les conditions dans lesquelles le service est rendu pour, éventuellement, dégager des marges sur ce chapitre de dépenses si cela est possible.

Au 31 décembre 2021, la Ville comptait 181 agents avec l'équivalent de 143,10 équivalents temps plein, 109, 79 agents permanents et 33,31 agents non permanents, avec une répartition de 60 % de titulaires, 4 % de contractuels et 36 % de non permanents.

L'absentéisme, au 31 décembre 2021 : 84 agents ont été absents pour congés de maladie ordinaire et 13 agents suite à des accidents de service. La durée totale de ces absences représente 3 340 jours, soit une durée moyenne de 35 jours. Cela représente un taux moyen de l'ordre de 6,3 %, ce qui est toujours important, mais en dessous de la moyenne nationale qui est aux alentours de 9 %.

Dans le cadre de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, les collectivités auront aussi à poursuivre le travail engagé afin d'arrêter les lignes directrices de gestion qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité, ce que nous allons donc continuer.

Lors du prochain renouvellement général des instances il y aura aussi un changement important puisque les instances représentatives du personnel que sont les Comités Sociaux Territoriaux vont voir le jour et seront issus de la fusion entre les Comités Techniques et le CHSCT, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. C'est au programme cette année d'avoir fusionner les deux.

En matière d'action sociale, les actions d'ores et déjà engagées sont maintenues, mais la Ville mobilise par ailleurs le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour valoriser aussi l'insertion dans l'emploi au sein des services concernés.

En 2021, le dialogue social a été intensif autour des 1 607 heures avec les représentants du personnel et les organisations syndicales. Nous souhaitons le poursuivre cette année et le formaliser sous la forme de rencontres périodiques. Nous souhaitons aussi mettre en place un suivi mensuel, avec un tableau de bord des indicateurs RH qui devra être décliné par direction et qui pourra être communiqué aux agents.

Enfin, deux études seront menées pour évaluer la possibilité de mettre en place des Tickets Restaurants ou pour accompagner les agents à la souscription d'une complémentaire santé.

Concernant la formation, nous sommes dans la continuité de ce qui s'est fait cette année, et le plan pour les exercices 2022-2023 est en cours de finalisation. Il va s'articuler autour de la formation des encadrants, de la communication, de l'hygiène et de la sécurité, mais aussi de la gestion de projets en transversalité – qui est un point important –, le renforcement des capacités managériales ainsi que l'évolution professionnelle des agents.

Pour information, en 2021, la ville de Sablé y a consacré 38 314 euros. Nous maintenons un effort de même niveau pour 2022.

Sur les Services Généraux, tout le travail de reprise des concessions en état d'abandon, qui avait débuté l'année dernière, sera poursuivi cette année.

Concernant le Guichet Unique et la Vie associative et citoyenne, le déménagement du Guichet Unique est en cours et devrait se terminer demain, pour ouvrir le Guichet Unique dans le hall de l'Hôtel de Ville afin de permettre aux usagers de bénéficier d'un seul lieu d'accueil pour plus de services dans un même espace commun.

Enfin, sur le service logistique, le service de la Vie Associative poursuivra sa dynamique pour proposer aux associations leur participation à des événements, bien entendu promouvoir leurs activités, mais aussi permettre – pourquoi pas ? – d'avoir quelques rentrées d'argent par le biais de buvettes ou la mise à disposition de l'espace Henri Royer, comme cela avait été initié un petit peu l'année dernière. Ce sera poursuivi.

La période estivale sera propice à la mise en œuvre d'actions dans le centre-ville, en partenariat avec le milieu associatif, qu'il soit sportif ou culturel, et aussi – pourquoi pas ? – en partenariat avec nos commerçants locaux.

La modernisation du service public :

En termes de modernisation du service public, 2022 sera placé sous le signe de la dématérialisation. La dématérialisation, ce n'est pas seulement une transformation économique et écologique, pour une administration plus exemplaire. C'est également accélérer, simplifier et fluidifier le travail et les circuits de décision. Dématérialiser, c'est aussi permettre à l'administration de devenir plus efficace et plus collaborative, c'est faciliter le travail nomade ou au bureau. C'est pour poursuivre ces objectifs que sera étudiée entre autres la dématérialisation des bulletins de salaire, des parapheurs, du courrier. Pour accompagner ces modifications de processus, des systèmes de visa ou signature électronique seront mis en place.

Ceci doit nous conduire à une diminution de 40 % des courriers affranchis, à la suppression des imprimantes individuelles et à une simplification profonde de nos procédures internes.

Concernant le projet de la Smart City :

La Ville engage un projet de mise en place d'une application mobile sur notre territoire à destination des habitants de la ville, des personnes qui travaillent sur notre territoire et des touristes. Différentes briques permettront à chacun de personnaliser son application pour répondre à ses usages spécifiques en sélectionnant uniquement les services qui leur sont utiles et en adaptant chaque service à leur vie quotidienne (lignes de transport, écoles, services de proximité...). Chaque Sabolien pourra y trouver les informations qu'il souhaite en termes de mobilité (horaires de train, de bus, calcul d'itinéraires, autopartage), de commerce (listing des commerçants avec les activités) ou encore le menu des cantines, la disponibilité des parkings en temps réel, etc.

Le projet est en cours de tests avant mise en ligne du service au printemps 2022.

La mise en place du Télétravail :

En 2022, la collectivité s'engage dans la mise en œuvre du télétravail choisi en faveur des agents dont les missions sont éligibles. Il s'agit de répondre à un sujet de préoccupation majeure des salariés et de leur encadrement qu'est la qualité de vie au travail. En limitant les temps de transports et en offrant la possibilité de travailler dans un autre environnement que le bureau, le télétravail permet aux salariés de trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, une priorité aujourd'hui largement partagée. Avec, pour notre collectivité, des bénéfices réels en matière d'absentéisme, de productivité professionnelle ainsi que de réduction du bilan carbone.

Les dépenses de personnel :

Les charges de personnel (5 722 000 €, soit 40 % des dépenses de fonctionnement) constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement de la Ville.

L'attention particulière portée à ce poste au cours de ces dernières années a conduit à une maîtrise en nombre et en montant de ces charges. Pour 2022 et les quatre prochaines années, la Ville de Sablé-sur-Sarthe souhaite poursuivre cette discipline au niveau des charges de personnel, dans le contexte qui vient d'être présenté.

Cet effort, qui est celui de tous les agents de la collectivité au quotidien, devra trouver à s'intégrer dans un cadre renouvelé des perspectives d'évolution que chacun est en droit d'attendre, en reconnaissance de son implication et des efforts réalisés.

Les dépenses de personnel pour 2022 sont estimées à 5 470 000 € et il est proposé qu'elles évoluent peu entre 2022 et 2025.

Ce niveau de dépenses de personnel tient compte, pour les années à venir :

- d'une revalorisation du montant horaire brut du SMIC à 10,48 € de l'heure au 1^{er} octobre 2021 puis 10,57 € au 1^{er} janvier 2022 (10,25 € au 1^{er} janvier 2021 et en conséquence une revalorisation de l'indice versée aux agents de catégorie C titulaires impactés).
- du gel du point d'indice qui est reconduit en 2022,
- de la revalorisation des grilles indiciaires notamment en faveur de la catégorie C,
- de la reconduction de la « Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) »,
- du maintien des taux de cotisations sociales à leur niveau de 2021,
- de l'impact des évolutions de carrière des agents (près de 1,40 % du traitement brut) en 2021.

La Ville sera donc très attentive à maîtriser l'évolution des charges de personnel. Pour les années qui viennent, une stabilité globale sera recherchée, étant précisé que chaque départ sera examiné et que les services sont tenus d'expertiser les conditions dans lesquelles le service est rendu pour éventuellement dégager des marges sur ce chapitre de dépenses.

Les effectifs s'établissent au 31 décembre 2021 à 181 agents représentant 143,10 équivalents temps plein (ETP), les agents permanents représentant 109,79 ETP et les agents non permanents 33,31 ETP.

La répartition des titulaires, des contractuels et des non permanents dans les effectifs de la Ville est la suivante : 60 % sont titulaires, 4 % sont contractuels et 36 % sont non permanents.

En ce qui concerne l'absentéisme, au 31 décembre 2021 : 84 agents ont été absents pour congés de maladie ordinaire et 13 agents (57 jours) suite aux accidents de service. La durée totale de ces absences représente 3 340 jours, soit une durée moyenne de 35 jours. Cela représente un taux moyen de l'ordre de 6,3 %.

Dans le cadre de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, les collectivités auront à poursuivre le travail engagé afin d'arrêter les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences à partir des données du Rapport Social Unique (ancien bilan social), outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial et permet d'apprécier la situation d'une collectivité.

Lors du prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel, les comités sociaux territoriaux, issus de la fusion entre les comités techniques et les comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, verront le jour.

L'action sociale :

En matière d'action sociale, les actions d'ores et déjà engagées [l'accès aux restaurations collectives au CFSR Les Rives de Sablé et au foyer des Bazinières, l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et le soutien à l'amicale VILDIS], représentent des dépenses de l'ordre de 68 000 € qui seront reconduites.

La ville mobilise par ailleurs le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) afin de favoriser l'insertion dans l'emploi au sein des services communautaires et la mise en place des moyens nécessaires à l'exercice de leur métier.

Le dialogue et la politique sociale :

Initié en 2021, le dialogue intensif avec les représentants de personnel et les organisations syndicales sera poursuivi et formalisé sous la forme de rencontres périodiques.

Dans la continuité du travail réalisé pour la mise en place des 1 607 H dans notre collectivité, un outil commun de maîtrise du temps de travail devra être mis en place.

Un tableau de bord mensuel des indicateurs RH sera également décliné par direction et communiqué aux agents.

Enfin deux études seront menées pour évaluer la possibilité de mettre en place des Tickets Restaurants ou pour accompagner les agents à la souscription d'une complémentaire santé.

La formation :

En ce qui concerne les formations, un plan pour les exercices 2022 - 2023 sera adopté. Il devrait s'articuler ainsi :

- *Formation des encadrants, communication interpersonnelle,*
- *Formations en matière d'hygiène et de sécurité,*
- *Gestion de projets en transversalité,*
- *Sécurisation de l'exercice des missions des agents,*
- *Renforcement des capacités managériales,*
- *Évolution professionnelle des agents.*

Au titre de 2021, la ville de Sablé-sur-Sarthe y a consacré 38 314 €, chiffre inférieur aux consommations habituelles compte tenu de la crise sanitaire. Cet effort sera reconduit sur les prochaines années.

Les Services Généraux — État Civil, Cimetières et Élections :

Le relèvement des concessions en état d'abandon a débuté en 2021 et sera poursuivi en 2022.

Guichet Unique — Vie Associative et Citoyenne :

Le déménagement du Guichet Unique au sein de l'Hôtel de Ville sera réalisé courant mars 2022, ce nouvel espace dans le hall de l'Hôtel de Ville permettra à l'usager de bénéficier de plus de services dans un même espace commun.

D'autre part, la démarche de dématérialisation des inscriptions est poursuivie afin de rendre accessible plus facilement aux citoyens l'accès aux démarches dans le cadre de la scolarité de leurs enfants.

Service Logistique :

En 2022, le service de la Vie Associative poursuivra sa dynamique pour proposer aux associations leur participation à des événements afin de promouvoir leurs activités et éventuellement permettre des entrées d'argent par le biais de buvettes ou bien encore la mise à disposition de l'espace Henri Royer... La période estivale sera propice à la mise en œuvre d'actions dans le centre-ville en partenariat avec le milieu associatif qu'il soit sportif ou culturel.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je laisse la parole à Madame LEBOULEUX.

Esther LEBOULEUX, en charge des affaires Scolaires, de la Famille et du lien Social :

⇒ Madame LEBOULEUX : Merci, Monsieur DUBOIS. Bonsoir à tous. Je vais vous présenter l'orientation budgétaire pour les affaires Scolaires, la Famille et le lien Social.

Sur la rentrée scolaire 2021, les effectifs ont été maintenus par rapport à l'année précédente.

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, nous avons toujours affaire à la pandémie de la COVID-19. L'ensemble des protocoles sanitaires a été mis en place et a permis de maintenir l'ouverture de l'ensemble des établissements scolaires. Un travail de concertation permanent est mené entre les services de la collectivité et les services de l'Éducation Nationale.

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, il est prévu l'ouverture de deux classes sur l'école Saint-Exupéry suite au dédoublement des classes de Grande Section.

Compte tenu de l'augmentation importante des effectifs sur l'école Saint-Exupéry et des effectifs stables, mais qui restent fragiles sur les écoles Gilles Ménage et le Pré, il est envisagé pour la rentrée prochaine de modifier la carte scolaire.

Cette année, il sera encore proposé aux écoles de travailler sur des projets communs à l'initiative de la collectivité (ex. : le challenge développement durable, challenges sportifs).

Les IMS (Interventions en Milieu Scolaire), qui sont encadrées par des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, sont maintenues auprès des scolaires ainsi que les deux dispositifs orchestres à l'école.

Les projets spécifiques seront également mis en place dans les deux écoles qui sont inscrites au dispositif du Contrat Local d'Accompagnement, à savoir sur les établissements Gilles Ménage et Le Pré, avec notamment la mise en place de chorales. Un projet sur l'Afrique est également prévu à l'école Gilles Ménage.

Des travaux de réaménagement sont prévus et seront entrepris sur l'école du Pré.

Comme chaque année, la Ville apportera son soutien au fonctionnement des écoles privées sur la même base que celui des écoles publiques.

Concernant le périscolaire, une enveloppe de 30 000 euros sera prévue pour l'installation de deux selfs supplémentaires sur l'année 2022. Ce projet veut à la fois répondre aux objectifs de responsabilisation, notamment contre le gaspillage alimentaire et les valeurs éducatives tournées vers l'autonomie de chaque élève.

Le dispositif espaces leçons est reconduit sur toutes les écoles.

La Ville maintient l'ouverture des accueils de loisirs les mercredis sur trois sites : Bouskidou, Le Rosay et l'école Saint-Exupéry. Les transports liés au ramassage des enfants seront facturés à compter de septembre 2022 sur le même tarif que les garderies. Quant aux Tickets Sports Loisirs, ils sont également reconduits sur chaque période de vacances scolaires, excepté à Noël.

Concernant L'Espace Henri Royer, il ouvrira de mi-juin à fin août et continuera à proposer des activités nautiques et de loisirs pour les familles. L'espace de restauration sera ouvert et mis à disposition des initiatives associatives en soirée et le week-end.

Un espace boissons, glaces, viennoiseries sera accessible aux visiteurs tous les après-midis 7 jours/7.

Il sera également possible de réserver des pique-niques dans le cadre du label vélos.

Une scène ouverte permettra également aux talents locaux de se produire librement tout au long de la saison d'ouverture du site.

Le budget de fonctionnement du Conseil Municipal de Jeunes est reconduit. Ces jeunes sont très investis et sont force de propositions sur de nombreux projets.

Le budget de fonctionnement du dispositif Temps des parents est également reconduit et maintenu.

Sur les relations avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), le Contrat Enfance Jeunesse est résilié et remplacé par une Convention Territoriale Globale, la CTG. Cette convention est portée par la

Communauté de communes du Pays sabolien et intégrera l'ensemble des actions financées par la CAF portées par l'ensemble des communes de la Communauté de communes.

Concernant le Point Information Jeunesse, les actions du PIJ sont reconduites. Il s'agit d'actions à destination des collégiens et des lycéens, comme le *job dating* d'été, les formations baby-sitting et autres opérations de sensibilisation et d'accompagnement auprès de ces jeunes.

Pour ce qui est des chantiers argent de poche, ils sont maintenus en 2022 pour un objectif identique aux années précédentes, qui est de permettre aux jeunes Saboliens de gagner 75 euros pour une semaine de travail en réalisant un chantier sur une action en faveur de la Ville.

Les effectifs de la rentrée scolaire 2021 se sont maintenus par rapport à l'année précédente.

Cette année scolaire 2021 - 2022 est à nouveau marquée par la pandémie de la COVID 19. L'ensemble des protocoles sanitaires ont été mis en place ce qui a permis de maintenir l'ouverture de l'ensemble des écoles. Un travail de concertation permanent est mené entre les services de la collectivité et les services de l'Éducation Nationale.

Pour la rentrée 2022, il est prévu l'ouverture de deux classes sur l'école Saint-Exupéry suite au dédoublement des classes de Grande Section.

Compte tenu d'une augmentation importante des effectifs sur l'école Saint-Exupéry et d'effectifs stables, mais qui restent fragiles sur les écoles Gilles Ménage et le Pré, il est envisagé pour la rentrée 2022 de modifier la carte scolaire.

Cette année, il sera encore proposé aux écoles de travailler sur des projets communs à l'initiative de la collectivité (ex challenge développement durable, challenges sportifs).

Les Interventions en Milieu Scolaire encadrées par des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) seront maintenues auprès des scolaires ainsi que les deux orchestres à l'école.

Des projets spécifiques seront également mis en place dans les deux écoles inscrites dans le dispositif CLA (Gilles Ménage et Le Pré) avec notamment la mise en place de chorales. Un projet sur l'Afrique est également prévu sur l'école Gilles Ménage.

Des travaux de réaménagement seront également entrepris sur l'école du Pré.

Comme chaque année, la Ville apportera un soutien au fonctionnement des écoles privées sur la même base que celui des écoles publiques.

Concernant le périscolaire, une enveloppe de 30 000 € sera prévue pour l'installation de deux selfs en 2022. Ce projet veut à la fois répondre aux objectifs de responsabilisation notamment contre le gaspillage alimentaire et de valeurs éducatives tournées vers l'autonomie de chaque élève.

Les espaces leçons, dans toutes les écoles, seront poursuivis. Ces activités restent un temps important pour observer les difficultés des enfants, les accompagner et imaginer de nouveaux dispositifs ou de nouvelles méthodes de soutien.

La Ville va maintenir l'ouverture des accueils de loisirs les mercredis sur trois sites : Bouskidou, Le Rosay et l'école Saint-Exupéry. Les transports liés au ramassage des enfants seront facturés à compter de septembre 2022 sur le même tarif que les garderies. Les Tickets Sports Loisirs seront également reconduits sur chaque période de vacances scolaires (excepté Noël).

Concernant L'Espace Henri Royer :

L'espace Henri ROYER ouvrira de mi-juin à fin août et continuera à proposer des activités nautiques et de loisirs pour les familles. L'espace de restauration sera offert et mis à disposition des initiatives associatives en soirée et le week-end.

Un espace boissons, glaces, viennoiseries sera accessible aux visiteurs tous les après-midis 7 jours/7.

*Il sera également possible de réserver des pique-niques dans le cadre du label vélos.
Une scène ouverte permettra également aux talents locaux de se produire librement tout au long de la saison sur le site.*

Le Conseil Municipal de Jeunes :

Le Conseil Municipal de Jeunes participe à la vie locale et est force de propositions pour de nombreux projets : collecte de jouets, ramassage des déchets, participation éventuelle à des commissions ville et/ou extramunicipale... Le budget de fonctionnement sera reconduit.

La Parentalité :

Le temps des parents consiste en des interventions, des groupes de paroles à destination des familles.

En raison de la pandémie, les interventions ont été suspendues puis ont repris, mais en dehors des écoles. Les temps sont organisés sur la Maison de l'Enfance. Le budget de fonctionnement est maintenu.

Les relations avec la Caisse d'Allocations Familiales :

Le Contrat Enfance Jeunesse qui lie la Ville de Sablé-sur-Sarthe avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) va être résilié et sera remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette CTG sera portée par la Communauté de commune du Pays sabolien et intégrera l'ensemble des actions financées par la CAF portées par les communes de la Communauté de communes.

Le Point Information Jeunesse (PIJ) :

Les actions du PIJ seront reconduites cette année avec autant que possible des actions hors les murs afin d'aller vers les jeunes dans les établissements scolaires notamment. Les actions du PIJ seront reconduites, à savoir : « job dating » d'été, formation « baby sitting », semaine de la contraception, atelier de sensibilisation sur l'engagement et la promotion de la mobilité internationale auprès des collégiens et des lycées.

Les chantiers argent de poche :

En 2022, les chantiers argent de poche, très attendus des jeunes saboliens, seront prorogés. Pour mémoire, l'objectif est de leur permettre de gagner 75 € en une semaine en réalisant un chantier, une action en faveur de la Ville et de l'amélioration du cadre de vie. Les actions peuvent aussi être déclinées au sein des écoles au profit des élèves de primaire (création d'une maison à insectes...).

⇒ Monsieur DUBOIS : Merci, Madame LEBOULEUX. Je passe la parole à Monsieur RENOU.

Nicolas RENOU, en charge des Sports et de la Sécurité :

⇒ Monsieur RENOU : Bonsoir à tous. Je vais border le rapport d'orientation budgétaire pour la partie Sports et la partie Sécurité.

Sur le sujet Sports, la politique sportive municipale a pour ambition de développer le sport « pour tous, partout et ensemble ». Le sport doit être un vecteur de cohésion sociale en s'appuyant sur quatre domaines : le Sport Éducation, le Sport Compétition, le Sport Loisirs et le Sport Adapté.

La politique sportive municipale a pour ambition de développer le sport « pour tous, partout et ensemble ». Le sport doit être un vecteur de cohésion sociale en s'appuyant sur 4 domaines : le Sport Éducation, le Sport Compétition, le Sport Loisirs et le Sport Adapté.

Afin de renforcer le lien avec les associations sportives, mais également mener et accompagner l'ensemble des événements sportifs il a été créé en 2021 un poste d'ETAPS Ville. Ce dernier aura notamment pour objectif de proposer durant la période estivale en lien avec les associations des activités sportives dans les quartiers et en centre-ville.

Le Sport - Un partenariat étroit avec le monde associatif sportif :

La Ville continue à apporter son soutien, et son partenariat étroit avec le secteur associatif sportif de la commune par le versement de subventions de fonctionnement et de subventions spécifiques, mais également par une mise à disposition importante d'équipements sportifs.

La Ville poursuivra son conventionnement avec des associations dans le cadre des Centres de Formation Techniques et Sportifs (dit CFTS) afin de conduire une action très forte auprès de la jeunesse pour un coût de 75 000 €.

L'accent sera mis également sur le Sport Adapté avec notamment la mise en place d'un créneau d'activité « Sport Adapté » encadrée par un Éducateur territorial. Un travail est également engagé avec les associations pour qu'elles s'engagent dans cette dynamique en proposant des créneaux spécifiques. Des créneaux de « sport sur ordonnance » seront également mis en place encadrés par un éducateur territorial.

Concernant les enseignements sportifs :

Les activités de l'école municipale des sports seront également reconduites pour les enfants et le public adulte.

Sur le volet évènementiel et le label « Terre de Jeux » :

La Ville est labellisée depuis 2020 « Terre de jeux 2024 ». A ce titre, elle organisera des manifestations comme, le Circuit cycliste Sarthe Pays-de-la-Loire, la fête du Sport,... et soutiendra les manifestations associatives telles que la 21^e édition du Trophée Sarthe Basket, des tournois de football, le Triathlon de Sablé....

Une programmation de manifestations autour du label est en cours d'élaboration.

La Ville organisera également des animations en lien avec la Coupe du monde de Rugby qui se déroulera 2023.

En matière d'équipements sportifs :

En matière d'équipements sportifs, sur les deux prochaines années, nous allons essayer d'avancer et de finaliser les différents chantiers qui ont été initiés l'année dernière par rapport à la mise en place des différents budgets.

Une première tranche de travaux concernera, à la fin du 1^{er} semestre 2022, la réfection des trois terrains de tennis extérieurs en terre battue artificielle. Suivra, ensuite, au cours du 2^e semestre 2022, la création d'un terrain de beach. La création de terrains de padel est, quant à elle, reportée sur l'année 2023. La modernisation du site des tennis intégrera, également, le contrôle d'accès des terrains. Un espace sportif de proximité a été engagé fin d'année 2021. Le chantier est en cours sur la plaine à l'arrière de l'école Alain Bourgeteau, dans le quartier de Gastines, pour permettre la pratique du football et du basket en accès libre. Il sera livré pour le printemps 2022.

Un plateau sportif « type fitness » sera implanté dans le Parc du Château d'ici la fin du printemps 2022

Un boudrome couvert est prévu sur le site de l'hippodrome. Le projet est en cours de définition en lien avec l'association pour une finalisation en 2023.

Concernant le projet de la base de canoë-kayak, l'année 2021 a été consacrée aux échanges avec le club de canoë-kayak pour définir les besoins, et avec les services de l'État pour prendre en compte la réglementation inhérente au plan de prévention des risques inondations. L'année 2022 portera sur la désignation d'un maître d'œuvre et le lancement des études. Les travaux seront réalisés, comme convenu initialement sur l'année 2023.

Du côté de la Sécurité :

On compte à présent 8 agents policiers municipaux en poste avec un renouvellement important puisque nous avons aujourd'hui 6 nouveaux agents en poste au niveau de la Police Municipale. Les amplitudes horaires ont été élargies, jusqu'à 22 heures sur la période estivale. Une patrouille à vélo a été mise en place.

Sur l'année 2022, les missions de proximité seront renforcées. Pour cela, il est notamment prévu un changement du logiciel métier qui permettra aux agents de réaliser des tâches administratives à distance sur le terrain.

Les agents de la Police Municipale feront des interventions dans les écoles (niveau CM 1 et CM 2), afin de présenter leurs missions et de créer du lien avec la jeune génération. Les dates sont en cours de calage, mais nous devrions intervenir prochainement.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents de la Police Municipale, des vestiaires, des douches, des sanitaires et une salle de pause seront aménagés au niveau de l'immeuble Saint-Martin pour une livraison en mai 2022.

Nous allons également investir sur un logiciel métier qui permettra aux agents de réaliser des tâches administratives à distance sur le terrain.

Après la mise en place de la vidéoprotection sur le site de l'Espace Henri Royer et du parking Paul Doumer, en 2021, de nouveaux sites seront équipés en 2022 ; à savoir l'aire de jeux de la Chartrie, l'aire de jeux du parc du Château et le carrefour de la Poste.

Un Système Radio commun (Police municipale — Gendarmerie) nommé INTEROPÉRABILITÉ sera mise en place au début du 2^e trimestre de l'année 2022 (Installation véhicule + 1 portatif). Il s'agira de l'installation d'un poste radio dans un véhicule et 3 portatifs. Ce nouvel équipement permettra d'être en lien continu avec le CORG « Centre d'opérations et de renseignements de la gendarmerie » lors des différentes interventions de la Police Municipale.

Cela vient compléter un ensemble de dispositifs organisationnels mis en place entre la Gendarmerie de Sablé et la Police Municipale depuis plusieurs mois.

Deux caméras piétons viendront, également, compléter l'équipement de nos agents. Celles-ci seront mises en service à compter d'avril 2022.

⇒ Monsieur DUBOIS : Merci, Monsieur RENOU. Je passe la parole à Madame POTIER.

Geneviève POTIER, Adjointe, en charge de la Santé, du Handicap et des Affaires Sociales :

⇒ Madame POTIER : Bonsoir à tous. Je vais vous présenter les orientations en matière de Santé, de Handicap et des affaires Sociales.

Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), bénéficie depuis le début de l'année 2022 de nouveaux locaux rue Saint-Martin qui permettent aux agents et usagers de bénéficier d'un espace plus adapté, notamment en matière de confidentialité, pour recevoir le public.

L'action sociale à destination des Saboliens est structurée de la manière suivante :

Le développement social local :

Arrivant au terme de sa première période triennale, l'agrément relatif au projet social de territoire intégrant, notamment, l'Espace de Vie Sociale « Le Trait d'Union » doit être renouvelé pour la période 2023 - 2025. Ce travail doit être mené de manière collaborative avec les acteurs du territoire impliqués dans le projet avant fin juin 2022.

L'Espace de Vie Sociale, qui est situé au rez-de-chaussée du Foyer Piscine, va être relocalisé. Ceci est programmé pour le mois de septembre, pour une durée de deux ans, dans un local résidentiel avenue de Bückeberg, toujours dans le quartier de Montreux, l'information et la présentation des locaux ayant été partagées avec le public et les partenaires concernés. Cette installation est donc provisoire et doit se poursuivre pour une durée de deux ans.

La relocalisation temporaire de l'Espace de Vie Sociale est programmée pour le mois de septembre 2022, l'information et la présentation des locaux ayant été partagées avec le public et les partenaires concernés. Cette installation provisoire doit se poursuivre pour une durée de 2 ans.

La poursuite des actions promues dans le cadre du développement social local se fera tout au long de l'année 2022, actions intégrant notamment la dimension intergénérationnelle ainsi que les activités physiques et sportives.

L'accompagnement social individuel :

L'accompagnement social individuel, réalisé pour les Saboliens en situation de précarité, par deux travailleurs sociaux du CCAS, se complète en 2022 de la réactivation des accueils en permanence à raison de deux demi-journées par semaine. Par cette organisation, le CCAS souhaite apporter, avec réactivité, une réponse adaptée aux besoins des Saboliens en demande de soutien. Les entretiens et accompagnements sur rendez-vous sont également poursuivis en 2022.

Gestion de la résidence Mermoz proposant 30 logements meublés à la location :

L'offre de logements meublés de type 1 bis par le CCAS répond à une demande importante sur le territoire. Le premier trimestre 2022 est marqué par un taux d'occupation proche de 90 %. Le CCAS s'attache à maintenir cette offre locative sur le territoire au sein de la résidence Mermoz.

Pour ce qui est du service séniors et autonomie :

L'assouplissement progressif des mesures strictes, mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID 19, permet le renforcement de l'offre de service à destination des Saboliens âgés de 60 ans et plus. Cela se traduit notamment par la stabilisation et le renforcement de la cellule administrative du service séniors et autonomie (aide et accompagnement à domicile, gestion résidences autonomie et le dispositif, Brin de compagnie...).

Liée au projet social de territoire en déploiement d'actions intergénérationnelles, l'offre d'animations à destination des séniors saboliens continue de rechercher la collaboration avec les acteurs du territoire dont, notamment, le service des sports.

L'offre de logements en résidence autonomie et les services connexes proposés dans les établissements :

Le parc de logements en résidence autonomie géré par le CCAS connaît un taux d'occupation proche de 90 %. La communication sur l'offre locative ainsi que sur les activités connexes (animation, service de restauration, gardiennage....) doit être soutenue en 2022 afin de promouvoir ce secteur.

Concernant Brin de Compagnie :

La reprise d'activité du dispositif Brin de Compagnie dès le début de 2021 est désormais effective. Aux visites à domicile proposées pour les Saboliens isolés âgés de 60 ans et plus s'ajoute une offre d'activités collectives soutenant l'objectif de socialisation des personnes inscrites dans le dispositif.

En matière de Santé :

En 2022, la commune va poursuivre son accompagnement auprès de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. En effet, après le déménagement du Guichet Unique dans les locaux de l'Hôtel de Ville, des travaux d'aménagement seront engagés. Il y sera réalisé 2 ou 3 bureaux de médecins, 1 bureau d'infirmière Asalée et un bureau d'infirmière en pratique avancée (IPA) avec une salle d'attente et de réunion à disposition de l'association.

La convention entre le CCAS, gestionnaire des résidences autonomie et la Communauté de communes sera poursuivie pour mettre à disposition un T2 meublé au sein de la résidence Saint-Denis, destiné aux étudiants en médecine et aux professionnels de santé remplaçants de la MSPPS (médecins, dentistes, Kinés) qui viennent sur le territoire.

La ville va également mettre à disposition de la SASSA (Sablé Sport Santé) un local rue Gambetta et du temps d'un animateur sportif pour permettre de proposer des heures d'intervention pour le « sport Santé ».

Concernant le Centre de vaccination :

Depuis février 2021, la Ville s'est engagée dans le soutien des professionnels de santé dans la lutte contre la COVID en ouvrant un centre de vaccination, salle Théophile Plé. Le fonctionnement de ce centre de vaccination a été en partie remboursé par l'ARS.

38 808 doses de vaccins ont été administrées. De plus, en janvier et février 2022 des créneaux de dépistage ont été ouverts à la demande des professionnels de santé du secteur sabolien, compte tenu d'une forte demande ne pouvant pas être absorbée par la médecine de ville. Ainsi, 1 547 tests antigéniques ont été réalisés entre le 18 janvier et le 4 février.

Du fait de la baisse de la fréquentation, l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de la Sarthe ont décidé la fermeture du Centre de vaccination au 31 mars 2022. La salle Théophile Plé aura été mobilisée pour le dispositif pendant plus d'un an.

En matière de Handicap :

Afin de permettre à toute personne en situation de handicap de vivre mieux, la Ville favorisera l'accès :

- *A l'emploi au sein de la collectivité en mobilisant le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion de Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique),*
- *Aux activités physiques à travers sa politique sportive sur le Sport Adapté,*
- *Aux bâtiments publics, en poursuivant le programme Ad'Ap 8 bâtiments publics seront réalisés dans leur mise aux normes en 2022.*

La Ville favorisera aussi les activités physiques à travers sa politique sportive et l'accès aux bâtiments publics en poursuivant le programme Ad'Ap. Huit bâtiments publics seront réalisés dans leur mise aux normes en 2022. Le détail vous sera donné par Monsieur FERRAND tout à l'heure.

Des actions seront également organisées autour du Téléthon 2022 en collaboration avec les associations, entreprises et commerces sablois.

Merci pour votre écoute.

⇒ Monsieur DUBOIS : Merci, Madame POTIER. Monsieur LEGAY va nous présenter l'Espace Public, les Espaces Verts et la Mobilité.

Benoit LEGAY, en charge de l'Espace Public, des Espaces Verts et de la Mobilité :

⇒ Monsieur LEGAY : Merci, Monsieur DUBOIS.

Espaces publics

Quartier Saint-Nicolas (3^e tranche) :

Le périmètre de la 3^e tranche porte sur la rue Saint-Nicolas, dans sa partie comprise entre la place de la République et la rue de l'Abreuvoir.

Le diagnostic et l'étude des réseaux humides (eaux pluviales, eaux usées et eau potable) ont été réalisés sur l'année 2021. Le Conseil Départemental de la Sarthe sera sollicité en 2022, pour étudier l'effacement des réseaux aériens. L'étude des principes d'aménagement de la voirie a débuté en 2021 et se poursuivra sur 2022, les travaux étant envisagés en 2024.

Accompagnement pour les espaces publics du cinéma et du Pôle Culturel :

La Ville de Sablé accompagne les travaux d'aménagement des espaces publics autour du Pôle Culturel et du cinéma, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

Les travaux consistent en la création d'espaces de stationnement (120 places), l'aménagement du parvis d'entrée du Pôle Culturel, les abords de la rue Saint-Denis et la réfection de la voie arrière du Centre Culturel. Ces travaux ont démarré en octobre 2021 par la réalisation de l'espace de stationnement et se poursuivent sur le 1^{er} semestre 2022 par le parvis et la voie arrière.

Jardin public — sécurisation :

Sur la base d'un diagnostic réalisé en 2021, des préconisations techniques ont été formulées pour la sécurisation de la partie « falaise » du jardin public. Elles portent sur des travaux de confortement du belvédère, du cheminement placé en dessous et de l'éperon au droit du viaduc, et sur la réalisation d'un muret et le confortement d'un muret existant.

Clairement, il s'agit de refaire toute la partie falaise entre le mini-golf et le viaduc, sur la partie basse.

Parc du Château :

Des actions d'amélioration du Parc du Château se poursuivront, telles que la création d'un verger, la mise en œuvre de nouvelles plantations et le remplacement des corbeilles existantes par des corbeilles de tri.

Quartiers de Montreux et de Gastines :

Les quartiers de Montreux et de Gastines seront concernés par une campagne de revégétalisation : création de vergers, plantation d'arbres et d'arbustes et le renouvellement des corbeilles.

Il s'agit d'une action que nous avons effectuée sur l'année écoulée sur le quartier de la Rocade.

Petits travaux neufs et maintenance / Proximité :

Une enveloppe « Petits travaux neufs, maintenance, proximité » sera inscrite afin de répondre aux besoins et aux sollicitations des administrés, notamment concernant l'entretien et les réparations des espaces publics. Des chantiers d'insertion, pilotés par la Croix Rouge, seront organisés.

Lutte contre les frelons asiatiques :

La Ville de Sablé-sur-Sarthe poursuivra son soutien financier auprès des propriétaires privés qui constateront la présence de nids de frelons asiatiques sur leur propriété, à hauteur de 100 € par intervention.

Mobilité :

- *Passerelle au-dessus de la Sarthe (lien quartier de Montreux et quartier du Pré)*

Les premières études préalables (levés topographiques, études géotechniques, prédiagnostic écologique avec inventaire faune/flore) ont été réalisées sur l'année 2021, ainsi que l'étude de faisabilité. Cette dernière a confirmé la réalisation de l'ouvrage. La désignation du maître d'œuvre interviendra au cours du 2^e trimestre 2022. Les études d'avant-projet démarreront.

- *Vélo*

Les premières actions du plan vélo portent sur les secteurs suivants :

- *Rue Saint-Denis, dans la partie comprise entre la place du Champ de Foire et l'avenue de Montreux. L'étude a été réalisée en 2021 et les travaux sont envisagés sur le 1^{er} semestre 2022, en accompagnement de la livraison des espaces publics autour du Pôle Culturel.*
- *Rue Gambetta, l'étude en cours reste à finaliser sur 2022.*
- *Place du Champ de Foire, l'étude également en cours est réalisée en parallèle pour assurer la liaison des rues Saint-Denis et Gambetta.*

- *Périph'Nature*

De premières réalisations verront le jour, avec l'aménagement de sentiers piétons vélos sur le quartier de Gastines.

- *VAE (Vélos à Assistance Électrique)*

La Ville de Sablé-sur-Sarthe poursuivra l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour l'année 2022.

- *Autopartage*

Une offre de quatre véhicules électriques en autopartage verra le jour, fin du 1^{er} semestre 2022, sur les quatre emplacements de bornes de recharge (IRVE), déjà existants : place de la République, place du Champ de Foire, parking rue Michel Vielle et au PEM, Pôle d'échange multimodal (c'est-à-dire la gare).

Transport public :

Suite à la prise de compétence Mobilités par la communauté de communes du Pays sabolien en juillet 2021, la commune n'a plus en gestion le service de transport urbain. L'engagement de l'équipe municipale de maintenir un service de transport gratuit a été conservé par les élus communautaires notamment grâce à la baisse de 472 000 € de l'attribution de compensation qui prend en charge la perte des recettes du service.

Le déploiement de la fibre :

Orange poursuit le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe. Orange et ses sous-traitants terminent le raccordement des secteurs, en réalisant du génie civil complémentaire, ou en posant un réseau aérien.

Clairement, ils avaient commencé les premières étapes de travaux. Cela allait donc assez vite parce qu'il n'y avait pas forcément de grosses interventions techniques. Là, ils sont dans des interventions plus complexes, ce qui explique que l'avancement soit un peu plus long.

Contrat de partenariat public-privé en éclairage public et équipements divers :

Le Contrat de Partenariat Public Privé éclairage public, signé le 10 février 2012 pour une durée de 15 ans, avec le groupement GARCZYNSKI TRAPLOIR /VINCI Énergies France / In'Énergies se poursuit. Le contrat a permis :

- *une diminution de 56,2 % de la consommation d'énergie par rapport au début du contrat grâce au renouvellement du matériel et à l'extinction de 23 h à 6 h,*
- *près d'1,48 million de kWh économisés (équivalents à la consommation annuelle de 296 foyers français moyens),*
- *94 % de luminaires vétustes du parc remplacés,*
- *577 986 € HT de travaux confiés à des PME locales (79 % de l'engagement initial).*

Compte tenu de la forte augmentation des coûts des fluides depuis fin 2021, une réflexion sur une modification de l'extinction d'éclairage public est en cours.

Il sera question de nouvelles zones à éteindre, telles que la rocade et quelques grands axes primaires, mais également d'une prolongation des horaires d'extinction.

Budget annexe de la PELLANDIÈRE — Écoquartier « Rive Sud » :

La voirie définitive et l'éclairage public de la rue et de l'impasse Romy Schneider ont été achevés au dernier trimestre 2021. Reste l'installation des conteneurs semi-enterrés, programmée courant mars 2022.

La voirie définitive est terminée sur la rue et l'impasse Romy Schneider. Tout a été terminé en octobre 2021. Il reste aujourd'hui la pose de conteneurs semi-enterrés pour le service ordures ménagères. Nous avons un retard sur ce point-là car nous avons eu un problème d'approvisionnement sur les conteneurs semi-enterrés. Il y a une grosse attente. Je crois que nous avons été livrés courant février. Nous avons eu ce cas-là aussi sur les conteneurs semi-enterrés qui doivent être mis rue Michel Vielle. Voilà les raisons de ce retard.

Merci.

⇒ Monsieur DUBOIS : Merci, Monsieur LEGAY. Monsieur ROCHER.

Denis ROCHER, en charge du Commerce et des relations avec les entreprises :

⇒ Monsieur ROCHER : Merci, Monsieur DUBOIS.

Développement commercial :

- La réduction de la vacance commerciale :

- La prospection d'enseignes nationales et la recherche de porteurs de projets

Développement commercial :

Par l'arrivée du manager de commerce en septembre 2021, il est à présent proposé une stratégie de développement commercial qui s'articule en 4 axes de travail prioritaires :

Le développement de la fréquentation du centre-ville

La mise en place d'un plan d'animations du centre-ville qui vise à attirer les familles sur les temps forts de consommation et les événements calendaires (lancement des nouvelles collections, vacances scolaires, les différentes fêtes : grands-mères..., Halloween, Noël).

Un accompagnement individuel des commerçants est proposé comme levier permettant d'améliorer l'expérience client.

Par exemple, des formations au numérique, un certain nombre de formations que nous mettons en place avec la CCI pour, justement, aider nos commerçants à évoluer vers le futur.

Les échanges et les actions se poursuivront pour créer un environnement favorable au shopping et à la flânerie en cœur de ville : propreté, stationnement, voiries, fleurissement, sécurité, diffusion de la musique (...).

Dans cet axe, nous avons par exemple une étude qui va commencer avec les commerçants sur un réaménagement de la Place Dom Guéranger, avec qui nous réfléchissons sur les meilleures options.

Dans cette veine, une étude qui associera les commerçants sera lancée sur le réaménagement de la Place Dom Guéranger pour qu'elle devienne un lieu convivial et familial privilégié des Saboliens avec par exemple des aires de jeux pour les enfants, des terrains de pétanque, des espaces de détente et de partage en cœur de ville.

La réduction de la vacance commerciale

En lien avec le dispositif de l'OPAH-RU, qui vise la rénovation des logements du centre-ville, un dialogue est engagé avec les propriétaires, les bailleurs des immeubles qui contiennent cellules commerciales et logement tout au long du parcours commercial de la Ville afin de revaloriser ce patrimoine.

L'objectif est de leur présenter le dispositif d'aides à la rénovation de l'habitat afin de réhabiliter les logements à l'étage et faciliter leurs commercialisations tout en valorisant le patrimoine immobilier de ces partenaires. La dynamique de rénovation des logements permet de revaloriser l'ensemble du patrimoine du centre-ville et de poursuivre les échanges sur les cellules commerciales en rez-de-chaussée ; rénovation, valeurs locatives, adéquation entre l'offre et la demande, mise en relation porteurs de projets.

Nous mettons également en place un relationnel fort avec les agences immobilières, les notaires, les architectes et toutes les parties prenantes qui gravitent autour de la commercialisation de cellules économiques pour favoriser l'ouverture de nouveaux commerces est également engagé.

Cela ne s'arrête pas aux commerçants. Il faut vraiment que nous puissions anticiper et prévoir ces évolutions.

En complément à ces actions, il sera étudié l'habillage personnalisé des vitrines des cellules vides avec des trompe-l'œil de commerces pour améliorer l'image perçue de la ville. Probablement par une vitrophanie.

Enfin, la subvention devanture commerciale qui contribue à l'embellissement du cadre de vie en centre-ville sera maintenue en 2022. Avec cette opération globale, la ville souhaite soutenir, d'une part, la valorisation et la préservation du patrimoine local et, d'autre part, assurer un soutien aux commerces de centre-ville. L'image renvoyée par des devantures commerciales de qualité et soignées joue sur l'attractivité du centre-ville.

La prospection d'enseignes nationales et la recherche de porteurs de projets

Un travail de prospection des enseignes est pour la première fois engagé, la ville sera notamment présente à Franchise Expo, une prospection active sera réalisée auprès des enseignes cibles. Et, pourquoi pas, celles que nous n'avons pas prévu et que l'on peut trouver pendant le salon.

Parallèlement des déplacements réguliers dans les villes voisines permettent de capter de potentiels porteurs de projets souhaitant dupliquer leur activité dans une autre ville. Cette prospection est réalisée à la fois pour les commerces sédentaires, mais également pour les commerces itinérants présents sur nos marchés hebdomadaires en vue d'enrichir l'offre.

Parallèlement, nous effectuerons régulièrement des déplacements dans les villes voisines pour capter de potentiels porteurs de projets qui ont déjà développé des choses dans d'autres endroits et qui souhaiteraient s'étendre jusqu'à Sablé, avec deux orientations différentes : les commerces sédentaires, mais également les commerces itinérants puisque cela pourrait nous permettre de développer des marchés.

Une stratégie de communication permettant la visibilité des enseignes

Cette année sera marquée par le lancement de la market place qui offrira aux commerçants du territoire une visibilité supplémentaire sur le web.

Aussi les leviers de communication associés seront activés à l'image de la création d'une page commerce sur le site de la ville et de l'ouverture d'une page Facebook orientée sur les commerces et les animations commerciales.

Comme l'a dit Monsieur DUBOIS tout à l'heure, il y a une application numérique qui va être mise en place. Dans cette application numérique, il y a un pavé « marketplace » qui offrira aux commerçants une visibilité supplémentaire sur le web. Cette visibilité sera offerte à l'ensemble des commerçants de la Ville.

⇒ Monsieur DUBOIS : Merci, Monsieur ROCHER. Madame GOURICHON s'excuse, mais elle ne pouvait absolument pas être présente ce soir. Je vais donc vous faire lecture de ce qu'elle voulait vous dire.

Manuela GOURICHON, en charge du Tourisme et de la Culture :

⇒ Monsieur DUBOIS : Concernant le camping, bien qu'il y ait encore eu des perturbations suite à la crise sanitaire, nous avons quand même un bon taux de réservation des hébergements locatifs puisque nous sommes quand même montés à 100 %. Nous pouvons nous en réjouir.

Il y a eu quelques travaux de mise en accessibilité en 2021, ce qui nous a permis de renouveler le label Tourisme Handicap au camping. L'objectif pour 2022 est de renouveler le classement 3 étoiles.

En 2022 – d'ailleurs je crois que cela a déjà commencé –, des travaux seront réalisés sur la piscine qui date des années 1990 et dont un bassin présente des fuites importantes, ce qui nous avait d'ailleurs obligés à la fermer en 2021. Tout sera remis en place pour l'ouverture en 2022.

Concernant le Sablésien, Monsieur BOUREAU, qui est gérant de la société Sarthe Croisières, reprendra ses prestations dès le mois d'avril, même s'il y aura certainement une saison qui pourra être perturbée par les écourues qui auront lieu en 2022.

La Ville a aussi déposé des dossiers de demandes de subventions préalablement à la réalisation d'une étude visant à définir la stratégie touristique de la commune pour les prochaines années, notamment avec la question du développement de l'activité fluviale. La consultation pour le choix d'un bureau d'étude sera lancée au printemps 2022.

Enfin, en 2022, la Ville verra l'arrivée du siège social de la Société Publique Locale Vallée de la Sarthe (office du tourisme) avec l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs actuellement en poste à Malicorne. C'est plutôt une bonne nouvelle.

Concernant le relationnel aux associations, la Ville poursuivra son soutien aux associations par le versement de subventions, bien sûr, et bien entendu par la mise à disposition d'équipements. Les associations seront sollicitées pour continuer à s'adosser, comme elles ont pu le faire l'année dernière, aux différentes manifestations organisées par la Ville et ainsi promouvoir leurs actions sur Sablé.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Ville va aussi poursuivre les travaux de réhabilitation du 54-56 Grande Rue afin d'accueillir le projet « Casa Feliz ».

Bien sûr, la Ville continue à soutenir fortement le nouveau festival Pop au Parc et le Festival de Sablé.

Comme chaque année, la Ville de Sablé participe à l'organisation de la « Folle Journée en Région » et y consacre un budget, qui sera légèrement diminué par rapport aux autres années, ainsi que la mobilisation de plusieurs services.

Sur le volet du patrimoine écrit, concernant le Fonds patrimonial Pierre Reverdy, la Ville poursuivra, avec le soutien du Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques, son action d'enrichissement du Fonds Reverdy.

En plus du Fonds Pierre Reverdy, la Ville souhaite valoriser et faire connaître le fonds patrimonial des archives. Nous avons d'ailleurs aujourd'hui un alternant qui travaille aux archives. À ce titre, une exposition sera créée autour des constructions autour de la Sarthe ; elle sera installée dans un espace ouvert aux Saboliens.

La Ville participera également aux Journées Européennes du Patrimoine.

Nouveauté 2022, nous allons lancer le projet Micro Folies. En effet, soutenu par l'État, supervisé par le ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro Folies consiste à intégrer un musée numérique au cœur d'un équipement déjà existant. La ville de Sablé a été retenue et a obtenu une subvention de la DRAC de 45 000 euros. Nous sommes aussi en attente d'une subvention DSIL de 27 000 euros pour le financement des travaux nécessaires pour l'ouverture de ce musée numérique Micro Folies qui se situera dans l'ancien cinéma du Palace Carnot.

L'objectif est une ouverture de ce musée à la rentrée 2022.

Concernant l'animations de la cité, la Culture doit être un vecteur de développement local et de revitalisation du centre-ville. Tous les ans, Sablé-sur-Sarthe organise des événements répartis sur toute l'année afin d'offrir aux Saboliens des moments festifs qui ponctuent et animent la Ville.

En 2022, les événements devront permettre aux Saboliens de se retrouver dans leur ville autour d'animations et de spectacles divers.

Concernant le Forum des activités, depuis trois ans maintenant, il est élargi aux associations qui proposent des activités pour tout type de public. Toutes les associations peuvent y être représentées. Il se déroulera comme en 2021 à l'Hippodrome. En effet, ce site a été largement apprécié des Saboliens. Il permet aussi de réunir plus d'associations. Ce site avait aussi été sollicité par les associations. Nous avons eu un très bon retour l'année dernière.

La fête du Printemps, la Fête de la Musique, la Fête Nationale, le marché de l'Avent, ou encore pendant la période estivale des cinémas de plein air, des concerts de Music'Ado, seront autant de rendez-vous qui viendront animer le centre-ville tout au long de l'année.

Afin de promouvoir l'ensemble de ces évènements, une coordination entre les services de la Ville et le tissu associatif sera mise en place. Cette transversalité sera le gage de la réussite de la Culture pour tous, par tous et partout.

La saison 2021 du camping a été encore quelque peu perturbée par la situation sanitaire et avec une météo capricieuse. Cependant, la réservation des hébergements locatifs en saison est montée à 100 % de taux d'occupation.

Après des travaux de mise en accessibilité, la Ville a pu, en 2021, renouveler son label Tourisme Handicap du camping. Il conviendra pour 2022 de renouveler le classement 3.*

En 2022, des travaux seront réalisés sur la piscine qui date des années 1990 et dont un bassin présente des fuites d'eau importantes qui avaient nécessité sa fermeture en 2021.

Suite à l'achat en 2021, du bateau promenade et la conclusion d'un bail commercial avec Monsieur BOUREAU, gérant de la société Sarthe Croisières, ce dernier reprendra ses prestations dès le mois d'avril. Sa saison, du fait des écourues en 2022, sera quelque peu raccourcie.

La Ville a déposé des dossiers de demandes de subventions préalablement à la réalisation d'une étude visant à définir la stratégie touristique de la commune pour ces prochaines années et notamment avec la question du développement de l'activité fluviale. La consultation, pour le choix d'un bureau d'étude, sera lancée au printemps 2022.

Enfin, en 2022, la ville verra l'arrivée du siège social de la Société Publique Locale Vallée de la Sarthe (office du tourisme) avec l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs actuellement en poste à Malicorne.

Concernant le relationnel aux associations :

La Ville poursuivra son soutien aux associations par le versement de subventions et par la mise à disposition d'équipements. Les associations seront de nouveau sollicitées pour s'adosser aux différentes manifestations dans la Ville et incitées à promouvoir leurs actions sur Sablé.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Ville poursuivra des travaux de réhabilitation du 54 - 56 Grande Rue afin d'accueillir le projet « Casa Feliz », tiers lieu d'innovation sociale.

La Ville continuera à fortement soutenir le nouveau festival Pop au Parc et le Festival de Sablé.

Comme chaque année, la Ville de Sablé-sur-Sarthe participe à l'organisation de la « Folle Journée en Région » et y consacre un budget légèrement diminué par rapport aux autres années ainsi que la mobilisation de plusieurs services.

Sur le volet du patrimoine écrit :

Concernant le Fonds patrimonial Pierre Reverdy, la Ville poursuivra, avec le soutien du Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques (FRAB), son action d'enrichissement du Fonds Reverdy.

En plus du Fonds Pierre Reverdy, la Ville souhaite valoriser et faire connaître le fonds patrimonial des archives. À ce titre, une exposition sera créée autour des constructions autour de la Sarthe ; elle sera installée dans un espace ouvert aux Saboliens.

La Ville participera également aux Journées Européennes du Patrimoine.

Micro Folies :

Soutenu par l'État, supervisé par le ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro Folies consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant. La Ville de Sablé a obtenu une subvention de la DRAC de 45 000 € et est en attente d'une autre subvention DSIL

de 27 000 € pour le financement des travaux nécessaires pour ouvrir un Musée numérique Micro Folies dans l'ancien cinéma du Palace Carnot.

L'objectif est d'ouvrir ce musée à la rentrée 2022, un recrutement d'un chargé de projet permettra d'assurer le déploiement.

Animations de la cité :

La Culture doit être un vecteur de développement local et de revitalisation du centre-ville.

Tous les ans, Sablé-sur-Sarthe organise des événements répartis sur toute l'année afin d'offrir aux Saboliens des moments festifs qui ponctuent et animent la Ville.

En 2022, les événements devront permettre aux Saboliens de se retrouver dans leur ville autour d'animations, spectacles divers.

Concernant le Forum des activités, depuis 3 ans maintenant, il est élargi aux associations qui proposent des activités pour tout type de public. Toutes les associations peuvent y être représentées. Il se déroulera comme en 2021 à l'Hippodrome. En effet, ce site a été largement apprécié des Saboliens. Il permet aussi de réunir plus d'associations. Ce forum s'inscrit dans l'objectif de la Mairie de soutenir les associations suite aux années difficiles de la pandémie.

La fête du Printemps, la Fête de la Musique, la Fête Nationale, le marché de l'Avent, ou encore pendant la période estivale des cinémas de plein air, des concerts de Music'Ado, seront autant de rendez-vous qui viendront animer le centre-ville tout au long de l'année.

Afin de promouvoir l'ensemble de ces événements, une coordination entre les services de la Ville et le tissu associatif sera mise en place. Cette transversalité sera le gage de la réussite de la Culture pour tous, par tous, partout.

⇒ Monsieur DUBOIS : Enfin, je donne la parole à Monsieur FERRAND.

Jean-Pierre FERRAND, en charge du Patrimoine Bâti et de l'Habitat :

⇒ Monsieur FERRAND : Merci, Monsieur DUBOIS. Je vais vous présenter le rapport d'orientation pour les travaux.

⇒ Monsieur MAREAU : Nous ne vous entendons pas.

⇒ Monsieur FERRAND : Nous allons accompagner le Pôle Culturel Saint-Denis. Dans le cadre de la construction du Pôle Culturel, la Ville va réaliser des travaux destinés au Centre Culturel et à l'association L'Entracte. Il s'agit du réaménagement des bureaux de l'association L'Entracte au rez-de-chaussée et de la création de bureaux au 1^{er} étage pour l'administration et la création d'un local de stockage et d'un atelier, en extension de la salle de spectacle Joël Le Theule.

Concernant la réfection de l'Hôtel de Ville, suite aux échanges menés avec l'Architecte des Bâtiments de France, les premières études seront lancées en 2022 afin de restaurer la façade principale de l'Hôtel de Ville (la façade avant et le retour du pignon sur la rue Michel Vielle). Elles consisteront à réaliser le relevé de la façade et à retenir un architecte du patrimoine, qui sera missionné à la rédaction du marché de travaux et au suivi des travaux. De nouveaux dossiers de demandes de subventions ont pu être déposés en début d'année 2022.

École Saint-Exupéry — rénovation énergétique :

Suite à l'audit énergétique réalisé en 2021, l'école Saint-Exupéry rentre dans le cadre du décret tertiaire, et aux dossiers de demandes de subventions sollicitées pour le projet énergétique. Il conviendra d'ajouter que l'école bénéficiera d'un programme de la Banque des Territoires afin de travailler sur la cour et ainsi réduire les îlots de chaleur. C'est-à-dire que nous allons planter de nouveaux arbres pour refroidir la cour qui monte en haute température l'été.

Accessibilité PMR :

Conformément à l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap), la ville de Sablé, qui a pris beaucoup de retard depuis cinq ans, poursuivra la mise en accessibilité des ERP. La prochaine tranche de travaux concernera 8 sites ayant obtenu en 2021 un avis favorable des services de la DDT. Il s'agit de : l'école Saint-Exupéry, du club house Tennis, du gymnase Anjou, de l'église de Gastines, des vestiaires de l'hippodrome, de l'espace Henri Royer, de la Maison de Quartier de Gastines et du camping. D'autres échanges interviendront avec la DDT afin de poursuivre et d'obtenir la validation des prochains travaux restants. C'est donc surtout des places de parking pour handicapés et les lumières de mise en sécurité des W.C. et quelques mains courantes dans chaque bâtiment.

Maison de l'Enfance et de la Famille — mise en conformité incendie :

Là, nous avons un gros dossier sécurité incendie. Nous ne sommes plus du tout aux normes depuis sept ans. Nous avons donc travaillé dessus. Il va y avoir des portes coupe-feu, des murs qui vont partir du sol jusqu'au troisième étage pour concentrer la fumée en cas d'incendie.

Enveloppe Grande maintenance :

Une enveloppe grande maintenance permettra d'engager des travaux de grande maintenance pour le patrimoine bâti telle que la réalisation de la purge. C'est-à-dire que nous allons enlever des pierres qui menacent de tomber sur la façade de la Mairie avant les grands travaux de réfection de la façade.

Petits travaux neufs et maintenance :

Il s'agit de tous les petits travaux neufs, patrimoine, différents scolaires, loisirs, tourisme, bâtiments administratifs et de tous les petits travaux qui arrivent en cours d'année.

Le dernier point porte sur le développement de l'habitat :

Sarthe Habitat poursuit son projet de construction de 8 logements locatifs individuels dans le quartier Rive Sud. Les permis de construire sont obtenus, une fois les marchés attribués, après plusieurs appels d'offres infructueux en 2021, les travaux débuteront en 2022.

Pour l'ancien foyer de la piscine, Sarthe Habitat a pu déposer son permis en 2021. Le projet prévoit la réhabilitation de l'ancien foyer avec une offre de 22 logements locatifs du T1 au T3, la construction de 6 logements locatifs individuels et de 13 logements locatifs intermédiaires. Les travaux dureront 28 mois, et la livraison est prévue en 2024.

Sarthe Habitat va démolir un immeuble au 9 et 10 rue Fleury-sur-Orne. Le permis de démolir a été déposé en 2021 et la démolition interviendra en 2022. Les immeubles restants de la rue Fleury-sur-Orne commenceront à être réhabilités (intérieur et extérieur) en 2023. Puis suivront début 2022, des travaux de réhabilitation de 50 logements au 31, 33, 35, avenue André Cerisay.

Concernant le quartier de la Rocade, le plan d'investissement de Sarthe Habitat pourra permettre, au mieux, de débuter les travaux en 2024.

Pour le quartier Rive Sud, les lots libres de constructeurs : il en reste à ce jour 8.

Afin de développer rapidement l'offre de logements, en plus de l'appel à projets de la rue de l'Île, deux autres appels à projets sur des propriétés de la ville seront lancés en 2022.

Merci de votre écoute.

Accompagnement du Pôle Culturel Saint-Denis :

Dans le cadre de la construction du Pôle Culturel Saint-Denis, la Ville de Sablé réalisera des travaux destinés au Centre Culturel et à l'association L'Entracte, par délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes du Pays sabolien. Il s'agit du réaménagement des bureaux de l'association L'Entracte au rez-de-chaussée, à la création de bureaux au 1^{er} étage pour l'administration et à la création d'un local de stockage et d'un atelier, en extension de la salle de spectacle Joël Le Theule.

Une participation pour la réalisation des travaux des espaces communs sera, également, versée à la Communauté de communes du Pays sabolien par un fonds de concours.

Réfection de la façade de l'Hôtel de Ville :

Suite aux échanges menés avec l'Architecte des Bâtiments de France, les premières études seront lancées en 2022 afin de restaurer la façade principale de l'Hôtel de Ville (la façade avant et le pignon, côté rue Michel Vielle). Elles consisteront à réaliser le relevé de la façade et à retenir un architecte du Patrimoine, qui sera missionné à la rédaction du marché de travaux et au suivi des travaux. De nouveaux dossiers de demandes de subventions ont pu être déposés en début d'année 2022.

Ecole Saint-Exupéry - rénovation énergétique :

Suite à l'audit énergétique réalisé en 2021 sur l'école Saint-Exupéry dans le cadre du décret tertiaire, et aux dossiers de demandes de subventions sollicitées pour ce projet énergétique en Quartier de la politique de la Ville (QPV), il est proposé de retenir un maître d'œuvre pour cette opération et de commencer les études. A cela, il convient d'ajouter que l'école bénéficiera d'un programme de la Banque des Territoires afin de travailler sur la cour et ainsi réduire les îlots de chaleur de la cour qui peut amener jusqu'à 2° pour les élèves en classe.

Accessibilité PMR :

Conformément à l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap), la Ville de Sablé-sur-Sarthe poursuivra la mise en accessibilité des ERP. La prochaine tranche de travaux concernera 8 sites, ayant obtenu en 2021 un avis favorable des services de la DDT. Il s'agit de : l'école Saint-Exupéry, du club house Tennis, du gymnase Anjou, de l'église de Gastines, des vestiaires de l'hippodrome, de l'espace Henri Royer, de la Maison de Quartier de Gastines, du camping. D'autres échanges interviendront avec la DDT afin de poursuivre et d'obtenir la validation des autorisations de travaux restantes.

Maison de l'Enfance et de la Famille - mise en conformité incendie :

Dans le cadre de la dernière commission de sécurité, d'importants travaux doivent être entrepris au niveau de la Maison de l'Enfance et de la Famille, et porteront sur le désenfumage du hall d'accueil, la création de portes coupe-feu et la création de cloisons coupe-feu au niveau de l'ancienne mairie annexe.

Enveloppe Grande maintenance :

La Ville de Sablé-sur-Sarthe engagera des travaux de grande maintenance de son patrimoine bâti. Ils porteront sur :

- *la réalisation de purges, liées à la sécurité, sur la façade de la Mairie dans l'attente des travaux définitifs de réfection de la façade,*
- *la réfection des meneaux et des vitraux de l'église Notre-Dame, endommagés par les vents forts de l'automne 2021,*
- *de premiers travaux d'aménagement intérieur de l'école du Pré.*

Petits travaux neufs et maintenance :

Une enveloppe sera inscrite afin de répondre aux demandes de petits travaux neufs et maintenance, du patrimoine bâti, dans les différents champs d'activités : scolaire, sport, loisirs, tourisme, bâtiments administratifs...

Développement de l'habitat :

Sarthe Habitat poursuit son projet pour la construction de 8 logements locatifs individuels dans le quartier Rive Sud. Les permis de construire sont obtenus, une fois les marchés attribués, après plusieurs appels d'offres infructueux en 2021, les travaux débuteront en 2022.

Pour l'ancien foyer de la piscine, Sarthe Habitat a pu déposer son permis en 2021. Le projet prévoit la réhabilitation de l'ancien foyer avec une offre de 22 logements locatifs du T1 au T3, la construction de 6 logements locatifs individuels et de 13 logements locatifs intermédiaires. Les travaux dureront 28 mois soit une livraison en 2024.

Sarthe Habitat, va démolir un immeuble, au 9 et 10 rue Fleury-sur-Orne. Le permis de démolir a été déposé en 2021 et la démolition interviendra en 2022. Les immeubles restants de la rue Fleury-sur-Orne commenceront à être réhabilités (intérieur et extérieur) en 2023.

Puis suivront début 2022, des travaux de réhabilitation de 50 logements au 31, 33, 35, avenue André Cerisay.

Concernant le quartier de la Rocade, le plan d'investissement de Sarthe Habitat pourra permettre au mieux, un début des travaux en 2024.

Pour le quartier Rive Sud, les lots libres de constructeurs il en reste à ce jour 8 de libre.

Afin de développer rapidement l'offre de logements, en plus de l'appel à projets de la rue de l'Île, deux autres appels à projets sur des propriétés de la ville seront lancés courant de l'année 2022.

⇒ Monsieur DUBOIS : Merci Monsieur FERRAND. Nous achevons ainsi la lecture de ce rapport d'orientations budgétaires. Nous vous avons présenté ces orientations pour 2022. En conclusion, je tenais tout de même à insister sur les incertitudes profondes qui pèsent sur ces orientations, qui dépendent fortement du contexte international, que nous savons très mouvementé, du contexte national qui reste tout de même incertain en vue des élections à venir et puis, bien entendu, du contexte sanitaire qui reste toujours fragile aujourd'hui. Ces incertitudes sont quand même très, très fortes sur ces orientations.

Y a-t-il des questions, des observations, des remarques ?

⇒ Madame FOUILLEUX : Je souhaiterais intervenir, mais d'abord je voulais m'excuser pour mon retard, mais je pense que l'on a dû vous préciser qu'elle en était la raison.

⇒ Monsieur DUBOIS : Vous êtes tout excusée.

⇒ Madame FOUILLEUX : Le bus qui venait de Pologne était un petit peu en retard. Les élus de Sablé au Cœur ont lu avec attention le rapport d'orientations budgétaires que vous nous avez présenté aujourd'hui. La principale nouveauté qui transparait est précisément l'absence de nouveauté, de projets structurants et de prospectives.

En effet, pour faire court, nous pourrions classer vos projets tels que présentés dans ce rapport d'orientations budgétaires en quatre catégories : les projets maintes fois évoqués ici, également lors de conseils municipaux, voire déjà en cours de réalisation ou même réalisés ; les projets déjà annoncés dans la presse et dont le débat aurait pu ou dû avoir lieu aujourd'hui ; les projets mis en œuvre par la précédente équipe municipale et qui, après deux ans de tergiversations, réapparaissent comme s'il s'agissait d'idées nouvelles ; et enfin une quatrième catégorie, mais non la moins pertinente, concerne les projets proposés par Sablé au Cœur lors de la campagne des élections municipales.

Bref, qu'ajouter de plus, Monsieur le Premier-Adjoint, sinon regretter tout ce temps perdu ! Pourtant, en France, les villes subissent les effets de la crise sanitaire ou de la baisse des dotations. Et, pourtant, nos voisins parviennent à faire aboutir leurs projets grâce, entre autres, au dispositif Cœur de Ville.

En deux ans, Sablé a perdu une grande partie de son dynamisme et de son attractivité, mais gardons l'espoir que ces orientations budgétaires puissent relancer une dynamique. Si tel était le cas, soyez convaincu, Monsieur le Premier-Adjoint, Mesdames et Messieurs les élus, que nous serions les premiers à vous en remercier. Merci.

⇒ Monsieur DUBOIS : Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

⇒ Monsieur MAREAU : Je voudrais bien intervenir.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je vous en prie.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vais commencer par m'associer à ce que vous avez dit au début de ce rapport d'orientations budgétaires. Je m'associe à la pensée pour ce peuple Ukrainien, et je souhaiterais que nous n'oublions pas non plus les autres peuples qui reçoivent des bombes aussi, mais qui n'ont pas la « chance » – si l'on peut dire – d'avoir la même couverture médiatique. Voilà, c'était le début de votre rapport.

Il y a beaucoup de choses, dans ce rapport, qui sont encore à réaliser ou qui ne sont pas encore commencées. C'est le premier constat que nous pouvons faire. Il y a de nombreuses questions. Je vais essayer d'en poser quelques-unes.

Sur le Pôle Culturel, nous commençons un peu à avoir l'habitude de ces entreprises où il y a une défection sur Sablé. Ce n'est pas la première fois que cela arrive, et j'aurais bien voulu avoir un peu plus de détails. N'étant pas élu communautaire, vous savez pourquoi je pose cette question-là, mais cela se passe à Sablé. Vous en avez parlé.

Après, vous avez aussi cité des appels à projets. Vous en citez trois. Moi, j'en vois deux. J'aimerais bien que vous me disiez quelque chose de plus sur ces trois appels à projets.

Nous avons pu voir – et il est étonnant que cela ne figure pas dans votre rapport –, dans l'édition du journal de la municipalité de Sablé, qu'il allait y avoir un projet de lotissement sur Gastines. Ce n'est pas rien, un lotissement. Je ne comprends pas que cela ne figure pas dans le rapport, car je l'ai découvert dans l'édition. J'aimerais bien en savoir un petit peu plus.

J'en profite aussi pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle Directrice Générale des Services. Je lui souhaite un bon travail, en collaboration avec elle, bien sûr. Vous n'en avez pas parlé. Il eut été bien d'y consacrer au moins une phrase dans votre rapport. Je pense que c'est une personne importante dans une collectivité.

Après, vous avez aussi parlé des bâtiments économes. Nous attendons toujours l'étude sur ces bâtiments économes. Cela fait déjà quelques mois. Nous allons donc continuer d'attendre.

Je parlais de la DGS. J'aimerais bien, aussi, avoir une copie des audits qui ont été faits puisque nous avons quand même attendu neuf ou dix mois pour avoir enfin une personne à ce poste. Nous avons parlé de ces fameux audits pendant un an et n'en avons pas vu la couleur. Nous attendions qu'ils soient finis. Je pense que si la DGS est là, c'est qu'ils doivent être faits et nous aimerions bien pouvoir les lire si cela est possible.

Vous avez également parlé de l'orientation par rapport au PCAET. Je voudrais juste rappeler que c'est souvent dit, et nous allons collaborer au PCAET, sauf que cela fait déjà plus de dix ans que ce PCAET (qui s'appelait avant PECT) avait déjà énormément d'orientations, de bonnes orientations, de bonnes choses sur l'écologie, sur le développement durable. Malheureusement, dans les faits comme dans les réalisations, il y en a eu très peu. Je n'ai alors que l'espoir que ce cela s'améliore dans les prochaines années, surtout si nous avons la collaboration – fructueuse, je l'espère – avec le CPIE.

Pour les 1,5 % d'augmentation dont nous avons pu parler à l'occasion de la marche du climat il y a quelques jours, j'apprécie ce que vous avez écrit. Maintenant, j'ai pu entendre ces derniers jours que beaucoup de personnes en France tiennent le même discours. Dans les actes, j'espère ne pas être aussi déçu.

Je vais continuer et parler directement de la régulation des pigeons. Moi, j'avais posé une question et n'avais eu qu'une partie de réponse. Malheureusement, c'est à travers la presse – l'habitude est toujours là – que je découvre qui est l'entrepreneur. Je découvre trois, quatre éléments que je n'avais pas dans le début de la réponse à la question que j'avais posée, mais je n'en ai pas plus, pas plus de documents, rien. Faut-il que je demande à la presse ou bien à vous ? J'espère avoir une réponse de votre part.

Je prends les choses dans l'ordre. Vous parlez de 180 agents. Il y en a donc 84 qui ont été malades. Cela me semble vraiment énorme. Pourriez-vous avoir un peu plus d'explications sur ces maladies ou les conséquences ? Est-ce la Covid ? Je ne sais pas. Il est aussi fait aussi état de 13 agents – ce qui me semble aussi énorme – sur 57 jours. Vous êtes passé un peu rapidement dessus. Moi, quand on parle de maladie, surtout quand le Maire n'est pas là aujourd'hui pour maladie, je trouve intéressant d'en savoir un petit peu plus.

Je vais prendre après, personne par personne qui sont intervenues, ou vous voulez que je m'arrête là et que je continue plus tard ? C'est comme vous voulez...

Dans l'intervention de Madame LÉBOULEUX, nous n'avons pas les dates sur l'ouverture de l'espace Henri Royer. Est-ce que c'est la même personne qui va s'occuper de l'espace Henri Royer ?

Sur le chantier « argent de poche », j'aurais bien voulu avoir un bilan. Nous ne savons pas combien cela coûte ; combien il y a eu de personnes ; quel âge avaient-elles. Il est intéressant d'en savoir un petit peu plus.

Après, sur le plateau sportif type fitness du parc du Château, il devait être réalisé à l'été dernier, puis en septembre, puis en décembre, puis en janvier. Maintenant, il va être réalisé au printemps. Cette série va-t-elle s'arrêter ? Va-t-il vraiment être réalisé ? En commission, il nous avait été dit que l'on nous présenterait l'emplacement définitif. Je ne sais toujours pas où sera cet emplacement définitif. J'attends toujours cette réponse en commission. Nous devons en débattre à nouveau. J'attendais une commission. J'attendais un renseignement. Je n'ai toujours rien et vous remercie de m'en dire plus.

Monsieur LEGAY, dans son intervention, nous parlait de la rue Saint-Nicolas. Je n'ai pas bien compris ce qui est écrit. Cela part de la place de la République jusqu'à la rue de l'Abreuvoir. Je rappellerai, pour les riverains de cette rue Saint-Nicolas, que cela fait plus de 35 ans que la promesse a été faite par le maire de l'époque, Monsieur François FILLON, de terminer cette rue Saint-Nicolas de la rue de l'Abreuvoir jusqu'à la route de La Flèche. La promesse est toujours en attente, et là je constate que ce n'est pas cette partie-là qui est mise en avant. Je ne comprends pas. Expliquez-nous.

Je rappelle aussi lors du précédent mandat, vous indiquez que vous repartez sur un aménagement qui va débiter, comme si tout était nouveau, sauf que je vous rappelle que nous avons déjà dépensé du temps et de l'argent dans le mandat précédent pour des études, pour des plans sur cette partie de la rue Saint-Nicolas. Je les ai vus. Nous sommes plusieurs à les avoir vus. Si nous effaçons tout et recommençons tout, il ne s'agit plus là d'économies.

Pour le jardin public, vous parlez d'un diagnostic. J'en suis enchanté, mais je ne l'ai pas vu, ce diagnostic. J'aimerais bien le voir. Ce serait intéressant, je pense. Après, sur les préconisations techniques, nous verrons sur ce qui va être fait, mais il est intéressant de pouvoir parler de quelque chose quand on peut voir les documents.

Concernant le sujet de la Passerelle, nous attendons depuis l'année dernière une étude de faisabilité. Nous ne l'avons toujours pas vue. C'est un document de plus que nous n'avons pas, que pourtant vous citez, et dont il semblerait que ce soit déjà passé à l'étape supérieure alors que nous n'avons pas avancé là-dessus. Je vous rappelle vos paroles de l'année dernière. Nous devons voir cette étude de faisabilité et ensuite débattre et commencer à avancer sur ce projet de passerelle.

Apparemment, les étapes ont été dépassées. Je n'ai pas vu de débat ni en commission ni en Conseil. J'avais des tas de choses à dire. Apparemment, vous avancez sans que nous soyons utiles à vos avancées. Je vous rappelle que, sur l'étude, j'avais reproché qu'elle était beaucoup trop précise sur la surface. J'aurais préféré qu'elle soit sur la rivièrre, du barrage jusqu'à la limite de la Ville et que nous puissions vraiment débattre avec conscience sur toute cette longueur. Apparemment, nous n'en sommes pas là. Je pensais avoir été entendu.

Nous découvrons les choses après par la presse. C'est bien dommage.

Sur le plan Vélo, nous n'avons toujours pas de document non plus. Nous avons demandé, les oppositions, une réunion l'année dernière, que nous avons finalement eue et qui s'est déroulée un samedi matin en mairie. De celle-ci, nous avons pu voir un PowerPoint sur grand écran, mais sommes repartis sans aucun document. Lorsque je l'ai demandé, il nous a été répondu qu'il s'agissait de documents de travail – soit ! – et que ces documents dataient de votre arrivée dans cette mandature, donc en 2020. Cela était en 2021. Maintenant, je n'ai toujours rien. Lorsque des Saboliens me demandent où passe ce Périph'Nature, je suis incapable de leur répondre. Je n'en sais pas plus, ni budgétairement, ni où cela passe, ni comment, ni pourquoi, à part ce que vous avez pu dire lors de votre campagne électorale.

Après, vous avez aussi un plan sur les vélos VAE et l'autopartage. Je suis plutôt pour, mais nous allons attendre les détails car nous ne les avons pas dans ce rapport d'orientations budgétaires.

Je continue avec Monsieur ROCHER. Sur le développement commercial, nous pouvons voir qu'il y a quatre axes. Malheureusement, nous n'avons pas plus de concrétisations sur des avancées d'actions. Nous avons juste les quatre axes. J'aurais espéré un petit peu plus.

J'aurais espéré que nous parlions un petit peu du projet de la rue de l'Île, qui est un projet structurant et important des trois cellules commerciales. J'ai été étonné de voir que le projet initial n'est plus le projet initial sans que vous n'y fassiez aucune référence. Le projet initial, comme cela a été dit et comme je vois que vous avez encore fait une étude de plus sur le commerce, qui va se rajouter à toutes celles déjà effectuées ces vingt ou trente dernières années et qui ont toutes fait le même constat. Une étude, c'est toujours de l'argent dépensé et du temps de perdu quand on en arrive là. Toutes les études amenaient à ce que, pour progresser dans le commerce du centre-ville, il y ait des franchises ou des magasins moteurs qui puissent apporter de la clientèle. De là, toutes les conclusions étaient d'avoir au moins un espace de 150 m². Là, dans votre appel d'offres, il y a deux cellules, dont une de 60 m² et l'autre de 90 m². Nous sommes aux 150 m². Nous avons vu cela avant votre mandat. C'était faisable. Nous pouvions faire au moins 150 m² et il n'y avait pas de problème de murs porteurs. Il n'y avait pas de problèmes techniques insurmontables. C'était juste une question de volonté. Moi, je suis étonné que vous passiez à deux cellules. Je ne pense pas que cela soit dans le bon sens. Ce n'est pas ce que les études nous ont dit. Ce n'est pas ce que nous en avons conclu avec des années de réflexions. Vous en apportez une autre.

Sur le commerce, vous ne parlez pas de l'association des commerçants. Que devient-elle ? Ils ont eu des subventions pendant des années. Ont-ils encore une trésorerie ? Existents-ils encore ? Nous n'en entendons plus parler. Une association de commerçants, ce n'est quand même pas n'importe quoi ! C'est une tradition dans une ville. J'aimerais bien avoir votre avis là-dessus.

Ensuite, je vois que vous allez au Salon des Franchises. C'est une bonne chose. J'espère que vous en reviendrez avec une franchise pour notre Ville, au moins en centre-ville car, je vous le dis, c'est un aimant à clients.

Je vais passer au domaine de Madame GOURICHON, qui n'est malheureusement pas avec nous ce soir. Encore une étude sur le tourisme. Pareil. Nous avons régulièrement des études sur le tourisme. Je ne vois pas ce que celle-ci va apporter de plus.

Juste un petit rappel, quand même. Nous avons l'Office du Tourisme qui nous fait un bilan tous les ans (un bilan et des perspectives), qui est très intéressant, très professionnel sur le tourisme par des personnes qui sont des professionnels. Je rappelle aussi que nous avons une commission qui inclut dedans le tourisme ; une commission extra-municipale sur le tourisme ; que nous avons une

commission communautaire sur le tourisme ; que là nous rajoutons une étude sur le tourisme. On parle. On parle, on parle... Voilà, c'est très bien. Continuons, mais cela manque un petit peu de réalisme et de choses concrètes. J'aurais bien voulu en parler avec Madame GOURICHON ce soir.

Monsieur FERRAND, depuis plusieurs années, les travaux de la façade de la mairie sont inscrits au budget, comme vous le savez. Cela n'est pas nouveau. Nous espérons que, celle fois-ci, cela ira jusqu'au bout parce que cela fait très longtemps que nous en parlons. Cela fait très longtemps que cela est budgété. Cela fait très longtemps qu'il y a eu des études de personnes qui viennent du Mans, qui viennent regarder notre mairie et qui nous disent combien cela coûte, ce qu'il faudra faire. Nous avons déjà eu tout cela. Moi, j'espère juste que cela va aller jusqu'au bout. Voilà, je vous donne mon avis.

Sur les PMR, nous avons eu un plan. Je vais faire un petit historique sur les PMR. Cela a été instruit sous le gouvernement Hollande. Les villes avaient jusqu'en 2017 pour se mettre en ordre. Malheureusement, la majorité des villes n'étaient pas prêtes et cela a donc été repoussé jusqu'en 2020. Avant 2020, nous avons eu un plan à Sablé, qui était plutôt bien fait, avec tous les endroits où les travaux allaient se faire. C'était calculé. Vous avez certainement dû voir ce plan – je l'espère – avec les années, le lieu, le coût et même plus de détails que cela, qui poussait jusqu'en 2023. Là, vous nous dites que nous allons avoir du retard. J'aimerais bien revoir ce plan et savoir quel retard nous allons avoir. Voilà Monsieur FERRAND.

Je terminerai par un étonnement concernant une question que j'ai posée précédemment sur les questions écrites au Conseil municipal. Il n'y en a toujours que deux sur le site de la Ville alors que vous avez acté, la dernière fois, lorsque j'ai posé la question. Vous étiez d'accord pour mettre les questions et les réponses, parce que, là, il n'y a que vos réponses sur le site de la Ville. Pour que les gens comprennent bien les réponses, il faut qu'ils aient la question. J'attends donc toujours que toutes les questions qui ont été posées depuis ce mandat, ainsi que les réponses qui ont été apportées figurent sur le site de la Ville.

Je vous remercie.

⇒ Monsieur DUBOIS : Merci, Monsieur MAREAU. Nous avons pris note et chacun essaiera de répondre de façon exhaustive à vos interrogations.

⇒ Monsieur MAREAU : Monsieur le Premier-Adjoint, le rapport d'orientations budgétaires porte sur des débats. C'est le moment de l'année où nous pouvons débattre des projets. Moi je suis prêt à débattre dès maintenant sur tout ce que je viens de dire.

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, c'est ce que je vous propose, mais étant donné la liste, chaque adjoint prendra le temps de répondre et d'échanger avec vous sur les sujets que vous avez évoqués.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie.

⇒ Monsieur DUBOIS : Vous ne nous en voudrez pas s'il manque un point ou deux. Vous nous le rappellerez. Pour ma part, j'aimerais répondre à Madame FOUILLEUX, même s'il n'y a pas de question précise, mais plutôt des remarques. Des remarques qui notent nos différences de point de vue.

Vous dites que ce ROB est vide, ou plein de projets que vous aviez déjà. Alors, bon, d'un côté c'est bien parce que si vous avez le sentiment que ce sont des projets que vous aviez déjà, c'est que cela ne doit pas être de mauvaises idées. D'un autre côté, je suis un petit peu surpris car s'il s'agit de choses que vous deviez faire, nous pouvons nous poser la question de savoir pourquoi elles n'ont pas été faites auparavant.

Je vais prendre quelques échanges. Je ne vais pas tout détailler, mais je suis quand même surpris, lorsque nous parlons de mobilité, par exemple. Je n'ai pas souvenir de propositions de votre part d'un schéma doux qui intégrerait une passerelle au-dessus de la Sarthe ou d'un Périph'Nature. En tout cas, il y a un an et demi, le plan de mobilité douce sur Sablé était quasi à néant.

Concernant le sport, je n'avais pas souvenir d'avoir entendu la réfection des terrains de tennis qui sont dans un état quand même assez compliqué. Je n'avais pas entendu de votre part non plus le

boulodrome, bien que l'association demande depuis de nombreuses années à pouvoir pratiquer son sport été comme hiver. Effectivement, je pense que la base canoë était peut-être en réfection.

Concernant l'habitat, encore une fois, si nous pouvons nous rejoindre sur les projets, sur les appels d'offres lancés, vous aviez aussi des appels d'offres à étudier. En revanche, il y a quand même une grosse différence lorsque l'on regarde un petit peu le bilan des dernières acquisitions qui ont été faites lors des dix dernières années, par l'équipe précédente. De nombreux bâtiments, qui sont aujourd'hui inhabités, sans projet et dans un état qui les rend inhabitables. C'est d'ailleurs pour cela que, dans ce ROB, vous voyez que nous allons certainement devoir céder ces bâtiments notamment.

En termes de commerces aussi, si nous avons effectivement un point commun, et notamment dans la poursuite de la reprise des cellules de la rue de l'Île, et d'autres d'ailleurs – et tant mieux si nous nous rejoignons sur ce point-là –, je n'avais en revanche pas entendu chez vous la remontée d'avoir une personne, un manager de commerce, en l'occurrence, qui consacre son temps à la redynamisation de nos commerces et les accompagne, mais qui va aussi solliciter d'autres commerces afin de redynamiser le centre-ville.

Nous pouvons aussi regarder ce qu'il en est pour la culture. Le renouvellement des festivals, je pense qu'il le fallait. Il fallait réinventer. Les festivals de Sablé ont amené énormément à la ville de Sablé, et tant mieux. Maintenant, il fallait les réinventer. Je pense que le renouvellement du festival de Sablé, mais aussi du festival Pop au Parc va amener une nouvelle dynamique. Là encore, je ne l'avais pas forcément vu chez vous. Pour ce qui est de la refonte du marché de Noël, je crois que l'ensemble des Saboliens a pu voir un marché de Noël un petit peu différent cette année. Bien sûr, l'arrivée de Micro Folies est aussi une nouveauté.

Enfin, je pourrais continuer. La liste est longue, mais nous pouvons aussi parler des Espaces verts avec la remise en état et la remise en forme des deux poumons de la Ville que sont le parc du Château et son jardin public où, là encore, il y a énormément de travaux à faire. Je pense que, là encore, nous avons une divergence de point de vue.

Je peux admettre que nous n'ayons pas le même avis, mais je n'admets pas que l'on me dise que ce rapport d'orientations budgétaires est vide. Merci.

⇒ Madame FOUILLEUX : Je voudrais revenir sur ce que vous venez de présenter, et en particulier sur différents points qui sont dans les fiches actions Cœur de Ville. C'est-à-dire le déplacement doux, avec l'étude SITEC qui a été réalisée avec des plans qui présentent les schémas du déplacement doux, la rue Saint-Denis, la rue Gambetta, par exemple.

Au niveau de l'habitat, c'est la même chose. Les projets ont été énoncés dans les fiches actions aussi.

D'autres projets figurent aussi dans ces fiches actions.

Je tiens à préciser que, pour le déplacement doux – puisque je l'ai vérifié – les montants sont exactement identiques aux fiches actions d'origine, c'est-à-dire celles qui ont été rédigées à partir de 2018, dans les fiches actions qui ont été modifiées et dont l'avenant a été présenté au dernier Conseil Municipal.

Tous ces éléments-là existent au niveau Cœur de Ville. Alors, c'est peut-être, comme l'a précisé Monsieur MAREAU, les plans, la planification et l'échéancier au niveau du faubourg Saint-Nicolas. Est-ce que tous ces éléments sont perdus ? Je ne le pense pas puisque j'ai repris les fiches actions. Vous savez très bien que actions Cœur de Ville est un projet qui me tenait particulièrement à cœur puisque j'ai quand même travaillé dessus pendant deux ans. Tous ces éléments sont présents dans les fiches actions, de même que la partie culturelle.

⇒ Monsieur DUBOIS : Heureusement, comme je vous le dis, que nous avons plein d'actions, plein de choses qui peuvent nous être communes. Maintenant, l'action Cœur de Ville est loin d'être l'ensemble du ROB même si c'est quelque chose de très important. Après, sur le schéma doux, même s'il y avait l'étude SITEC, concrètement, aujourd'hui, il n'y avait quand même rien et, en tout cas, pas de projet présenté.

⇒ Madame FOUILLEUX : Vous avez quand même des plans présentés.

⇒ Monsieur DUBOIS : Concernant l'habitat, effectivement il y a des fiches actions Cœur de Ville qui se rejoignent, mais qu'était-il prévu dans tous les achats qui ont été faits auparavant et qui sont aujourd'hui des bâtiments dans une situation délicate ? Je n'ai pas de réponse. Nous ne trouvons pas cela dans les fiches actions Cœur de Ville, Madame FOUILLEUX.

⇒ Madame FOUILLEUX : Si, vous les trouvez dans les fiches actions. Je peux donner un exemple : la rue de Sarthe. C'est bien précisé que c'est un projet immobilier.

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, c'est le seul.

⇒ Madame FOUILLEUX : Non, il y en avait d'autres. La maison médicale... Il y en avait d'autres.

⇒ Monsieur DUBOIS : Qu'avons-nous rue des Forges ?

⇒ Madame FOUILLEUX : Rue des Forges ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Nous n'avons rien. Qu'avons-nous ? C'est Grande Rue, dans le secteur, là-bas.

⇒ Madame FOUILLEUX : Je ne sais pas ce qu'il y a rue des Forges.

⇒ Monsieur DUBOIS : Aujourd'hui, il y a des bâtiments qui sont malheureusement dans un état de délabrement certain, qui recueillent des pigeons.

⇒ Monsieur DISTEL : Excusez-moi, Monsieur DUBOIS, mais vous conviendrez au moins que, en lisant le rapport que vous venez de nous soumettre – parce que je pense que vous l'avez lu – les maîtres mots de ce rapport c'est maintenir, poursuivre, reconduire et, pour arrêter avec les verbes en « ir », j'ai aussi renouveler. La seule question qui me soit vraiment venue à l'esprit en le lisant, c'est : pour que les Saboliens comprennent et qu'ils puissent juger de vos projets et de vos actions, serait-il possible, à l'avenir, de mettre la signification des sigles que vous employez ? Je crois que c'est à peu près la seule chose qui manque dans ce rapport pour combler ce qui me paraît, à moi aussi, comme un vide relatif.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je n'apprécie que moyennement que vous émettiez l'idée que je n'aie pas lu le ROB, mais cela vous regarde. Après, vous extrayez cinq mots d'un dossier de 14 pages. Effectivement, il y a une continuité, et heureusement qu'il y a une continuité, Monsieur DISTEL. Heureusement qu'il y a une continuité dans les services. Heureusement qu'il y a une continuité dans une certaine politique de la Ville. Les nouveaux projets, ce n'est pas tout casser. Les nouveaux projets c'est, bien sûr, continuer à travailler sur ce qui marche et amener des pontes nouvelles. Bien entendu, il y a des choses qui sont reconduites, et fort heureusement, parce que sinon nous referions tout, mais ce n'est pas la volonté.

Monsieur RENOU, pourriez-vous apporter des réponses aux questions de Monsieur MAREAU ?

⇒ Monsieur RENOU : J'ai une question, Monsieur MAREAU, sur le plateau fitness. Je vais tâcher de répondre à cette question. Le plateau fitness arrive, Monsieur MAREAU. Ça y est, il arrive. La date est planifiée au printemps 2022. Comme tous les sujets que nous menons depuis le début de notre mandat, nous sommes vraiment dans un travail collaboratif. Nous avons pu le mettre en place avec la base canoë. Nous avons pu le mettre en place avec le tennis club. Sur ce sujet-là également, nous avons travaillé avec Sablé Ambition et cela nous a permis de bien avancer et, surtout, de prendre le temps nécessaire à l'analyse pour avoir un outil adapté aux attentes des usagers.

Évidemment, nous aurions aimé aller plus vite. Maintenant, il faut aussi prendre le temps de se poser, sur des sujets comme celui-ci, et de regarder vraiment les besoins attendus.

Nous avons aussi travaillé sur le subventionnement, Monsieur MAREAU. Cela est important puisqu'aujourd'hui nous avons vu qu'il fallait travailler sur ces différents sujets. 80 % de demandes de subventions sont déposées, et nous en aurons une demain en commission DESC qui sera présentée sur une attribution déléguée.

Nous attendions également que le parking du centre culturel soit définitivement positionné pour pouvoir vraiment avoir l'impact précis de ces travaux.

Pour vous rassurer, Monsieur MAREAU – et nous en avons discuté en commission DESC – l'emplacement a été validé avec l'architecte des Bâtiments de France, le CISPD et le service Parcs & Jardins. Cela arrive donc, même si cela met un peu plus de temps que prévu. Nous l'aurons maintenant dans quelques semaines. Vous serez invité à l'inauguration, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie de m'inviter à l'inauguration, vu que je n'ai pas été invité à visiter le CCAS ou autres, tel que le self d'une école dont je viens de prendre connaissance dans la presse. Il y a des travaux qui se font et nous ne sommes pas invités. Il est dommage que Madame GOURICHON ne soit pas là parce que, lors de la dernière commission, je lui ai demandé de pouvoir visiter les travaux du Pôle Culturel. J'ai bien peur que, si cela traîne, le Pôle Culturel soit fini et que nous n'ayons pas visité beaucoup de travaux.

En dehors de cette petite blague, je suis content mais j'aimerais que vous me préciser s'il s'agit bien du dernier emplacement qui avait été annoncé, il y a bientôt plus de six mois ; un emplacement à peu près approximatif par rapport au parking. Nous avons vu un carré ou un rectangle de je ne sais plus quelle couleur sur un plan, et nous en étions restés là. C'est la dernière chose que j'ai. Est-ce donc bien cet emplacement-là qui est tout près des parkings.

⇒ Monsieur RENO : À quelques mètres près, nous sommes bien sur cet emplacement-là.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord, mais j'aurais bien voulu avoir les documents avant ce Conseil afin que nous puissions en parler. Cela m'aurait évité de poser la question.

⇒ Monsieur RENO : Cela nous permet d'échanger, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, bien sûr. Je vous remercie de cette réponse.

⇒ Monsieur DUBOIS : Monsieur FERRAND, pour les questions sur le bâtiment.

⇒ Monsieur FERRAND : Oui, j'ai plusieurs réponses à apporter à Monsieur MAREAU. Pour le Pôle Culturel, c'est l'entreprise SPP BAT qui est titulaire du lot numéro 11 de carrelage, faïence et chappe. Elle a été mise en redressement judiciaire depuis le 26 octobre 2021. Un nouveau jugement est tombé mardi dernier, le 8 mars, qui annonce la liquidation judiciaire de cette entreprise. À compter de cette décision, nous sommes obligés d'attendre le mandataire judiciaire pour qu'il arrête l'entreprise et que nous puissions faire un autre appel d'offres afin de trouver un carreleur, chappe et faïence. Voilà pour le premier cas.

Comme cela a impacté un petit peu le culturel pour les mois de juillet et août, donc avec Madame CHALBOS, nous avons travaillé dessus. Nous avons fait venir le SDIS. Il va pouvoir rouvrir normalement au début juillet. Nous avons un avis favorable et deux ou trois modifications pour le SSI. Quant à l'accès PMR pour sortir, nous pourrions faire toute l'évacuation et les entrées du côté parking lorsque le parking sera achevé dans les semaines à venir. C'est-à-dire que ce sera totalement bloqué du côté de la rue Saint-Denis. Il y aura une façade en bois d'installée pour séparer le nouveau Pôle Culturel avec le centre Joël Le Theule, mais un seul sera mis en place comme il y a eu des murs de cassés et que la chappe n'est pas faite puisque nous n'avons plus de carreleur. Néanmoins, cela sera fait afin que nous ayons une activité culturelle en début de saison. Voilà pour le Pôle Culturel.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie déjà d'avance. J'allais vous poser la question de savoir si notre été allait être avec ou sans le centre Joël Le Theule.

⇒ Monsieur FERRAND : J'avais anticipé.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous en remercie. Les Saboliens se posaient la question ces derniers temps puisqu'ils ne savaient pas si le festival de Sablé allait se faire. Je ne pouvais pas leur répondre, donc maintenant ils ont la réponse.

⇒ Monsieur FERRAND : Ne vous inquiétez pas. Nous aussi, il y a quelques semaines que nous regardions si le chantier allait être décalé. Jusqu'à maintenant, il était dans les clous, mais là, avec le carreleur, cela va vraiment...

⇒ Monsieur MAREAU : Je ne vais pas me réjouir qu'une société fasse faillite. Enfin, nous n'avons pas de chance à Sablé, quand même. Ce n'est pas de votre faute. Ce n'est pas de la mienne.

⇒ Monsieur FERRAND : Il n'y a pas qu'à Sablé. Vers Le Mans, ils sont dans le même cas avec le Prieuré et la même entreprise aussi.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord. Normalement, quand le bâtiment va, tout va, mais là il ne va pas très bien.

⇒ Monsieur FERRAND : Il faut aussi comprendre qu'il y a les hausses des matériaux et, lorsque vous avez des dossiers ficelés où vous ne pouvez pas réindexer la matière, il y a des entreprises

⇒ Monsieur MAREAU : Bien sûr, je peux comprendre.

⇒ Monsieur FERRAND : En revanche, pour les dates d'accessibilité, c'était en 2017... Ce n'était pas en 2017, mais en 2015, donc un programme de travaux de six ans. C'est en cours. Il y a une demande en cours pour une demande d'un supplément de trois ans. Cette année, nous faisons huit sites. De mémoire, il en restera onze à faire après, mais nous n'avons pas toutes les validations des bureaux de contrôle et des PMR. Il y a toujours de nouveaux textes qui arrivent. Ne vous inquiétez pas. Ce sera bien fait.

⇒ Monsieur MAREAU : Comme je l'ai cité tout à l'heure, il y a déjà plusieurs rallongements. Ce nouveau rallongement de trois ans se rajoute-t-il à 2023 qui était la date qui nous était donnée ? Quand aurons-nous fini les accès PMR ?

⇒ Monsieur FERRAND : Pour les accès PMR, si je ne me trompe pas, je pense qu'ils seront achevés fin 2024. Les dossiers sont prêts, mais nous n'avons pas encore le retour de certains bureaux. Il y en a huit pour lesquels nous avons tous les formulaires et toutes les attestations. Nous avons lancé l'architecte dessus. Les appels d'offres vont être lancés. Pour les autres, les travaux sont moins importants.

⇒ Monsieur MAREAU : Dans les documents que nous avons eus à l'époque, tout avait été vu, trouvé, répertorié et nous savions ce que nous devons faire. Il n'y avait plus qu'à le faire.

⇒ Monsieur FERRAND : Non, pas du tout. Non, non, non.

⇒ Monsieur MAREAU : Ah ? Si vous avez encore la même documentation, je suis preneur pour avoir un tableau réactualisé.

⇒ Monsieur FERRAND : Il y a une personne qui a travaillé des semaines entières sur ce dossier qui est très complexe. L'accessibilité PMR est très complexe.

⇒ Monsieur MAREAU : Serait-il possible d'avoir ce même tableau réactualisé ou pas ?

⇒ Monsieur FERRAND : Nous devrions pouvoir vous le faire parvenir.

⇒ Monsieur MAREAU : Voilà, 2024, c'est ce que je retiens.

⇒ Monsieur FERRAND : Pour les rapports des audits énergétiques, ils seront partagés lors d'une prochaine réunion de commission Aménagement. Ils sont là. Ils sont prêts. Nous vous les distribuerons lors d'une commission Aménagement.

⇒ Monsieur MAREAU : Avec plaisir. Nous l'attendons depuis un moment. J'en avais déjà parlé, je m'en rappelle. J'avais posé la question à Monsieur DUBOIS qui m'avait répondu, lorsque nous étions à la salle Madeleine Marie, que le rapport arrivait. Je crois que c'était au Conseil Municipal de décembre ou lors de celui d'avant. Vous voyez, cela date. Il m'avait été répondu qu'il fallait que j'attende. Maintenant que vous l'avez, j'espère pouvoir le voir.

⇒ Monsieur FERRAND : Pour la façade de la mairie, elle sera bien réalisée. Il faut un temps nécessaire supplémentaire pour avoir des subventions complémentaires puisque les Bâtiments de France nous ont demandé de refaire les corniches à l'identique par rapport à des plans qu'ils ont retrouvés, des cartes postales, etc. Ils veulent donc que nous refassions toutes les corniches à l'identique. Cela va donc nous prendre un peu plus de temps, et nous pourrions avoir des subventions supplémentaires.

⇒ Monsieur MAREAU : S'il s'agit de subventions de l'État, il y a quand même un suspense dans moins d'un mois pour ces subventions-là.

⇒ Monsieur FERRAND : Il s'agit de subventions accordées par la Région.

⇒ Monsieur MAREAU : Si c'est la Région, ça va, il y a moins de suspense. Je vous remercie.

⇒ Monsieur DUBOIS : Vous vous questionnez sur la partie absentéisme, arrêts maladie et accidents du travail.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, c'est important.

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, c'est important. Juste quelques éléments de réponse. Nous avons un phénomène COVID, mais qui est moins important que ce que nous pensions. L'année dernière, nous avons des chiffres à peu près comparables, et encore plus surprenant, en 2019 et 2018 nous étions sur des chiffres à peu près comparables. La différence qui se fait sur l'année 2021 est que nous avons effectivement plus d'arrêts maladie et moins d'accidents de travail. Là, je pense qu'il y a un vrai effet COVID, bien entendu. Il y a aussi des services qui ont été confinés. Il y a donc eu un peu moins d'accidents de travail, même s'il y en a toujours trop.

Après, comme je vous le disais, nous sommes, sur la Ville à 6,3 % de taux d'absentéisme, ce qui est plutôt bien même si cela reste encore beaucoup et que nous devons travailler à le diminuer. Au niveau national, dans les collectivités, ce taux est plutôt aux alentours de 9 %.

Quant aux 84 agents, il ne s'agit pas forcément de 84 personnes différentes. Une personne peut être en arrêt plusieurs fois dans l'année.

⇒ Monsieur MAREAU : Lorsque l'on lit le document de cette manière, c'est ce que l'on comprend.

⇒ Monsieur DUBOIS : C'est pour cela que je précise.

⇒ Monsieur MAREAU : Vous avez bien précisé pour les ETP, ce qui est très bien. Sur tout le reste, les vacataires, enfin tous, si vous pouviez préciser à l'avenir sur les différentes catégories afin que nous puissions mieux comprendre. Je vous remercie.

⇒ Monsieur DUBOIS : Pour les accidents de travail, nous sommes à 13 accidents, ce qui représente 57 jours d'arrêt de travail. C'est plutôt des accidents à faible importance. En comparaison, en 2020, nous avons 12 accidents du travail, mais 647 jours d'arrêt liés aux accidents du travail alors qu'en 2021, pour 13 accidents du travail, nous sommes à 57 jours d'arrêt. Madame LEBOULEUX.

⇒ Madame LEBOULEUX : Merci. Pour répondre à vos questions, Monsieur MAREAU, concernant notamment le site Henri Royer, l'ouverture est prévue le 12 juin pour une fermeture dernier week-end d'août, juste avant la rentrée scolaire (donc 26 ou 27 août).

Pour ce qui est de la restauration, il n'y a pas de gérance interne à la collectivité cette année. Une sollicitation aux initiatives des associations pour prendre possession des lieux et proposer des soirées dédiées à leurs associations est plutôt l'objectif.

Pour ce qui est des chantiers « argent de poche », les adolescents qui y participent ont entre 16 et 17 ans. Je n'ai pas compris si vous souhaitiez connaître les chantiers qui avaient été réalisés ou si vous souhaitiez savoir ceux qui vont être réalisés.

⇒ Monsieur MAREAU : Je voulais juste avoir un petit bilan approximatif – nous n’allons pas aller dans le détail –, succinct, sur ce qui s’est passé, le budget. Pour ce qui est de l’âge, vous y avez répondu. Je trouve que deux lignes dans un rapport d’orientations budgétaires, c’est un peu court et je pense que cela mérite un peu plus d’explications. Je vous remercie.

⇒ Madame LEBOULEUX : Pour ce qui est du budget sur les chantiers « argent de poche », c’est une enveloppe de 5 000 euros. Pour les chantiers réalisés en 2021, vous avez pu voir un caisson de stockage lors de certaines manifestations, qui représente des regards. C’est un caisson peint en noir et blanc, avec des phrases sur la tolérance. C’est un chantier « argent de poche ». Quatre jeunes y ont participé. Il y a eu aussi la réfection des peintures sur les mains courantes des tribunes du stade Rémi Lambert. Les jeunes ont également participé à la fabrication de décors et aidé à la préparation logistique du barbecue Brin de compagnie. Voilà pour ce qui est de certains chantiers « argent de poche ».

Pour ceux de 2022, le recensement auprès des services est en cours. Nous n’avons pas encore d’idées précises des chantiers qui sont proposés.

⇒ Monsieur MAREAU : Cela concerne combien de jeunes ?

⇒ Madame LEBOULEUX : En moyenne, nous sommes à 15 jeunes, soit environ trois à quatre par chantier.

⇒ Monsieur MAREAU : Quel budget avez-vous ?

⇒ Madame LEBOULEUX : Cinq mille euros.

⇒ Monsieur FALLARD : J’en profite pour apporter une petite précision, Esther, si tu veux bien. Un des prochains ateliers « argent de poche » qui va voir le bout de son nez arriver durant les vacances portera sur la création de nichoirs. Nous travaillons actuellement avec la LPO pour voir quels types de nichoirs pourraient compléter ceux qui sont plutôt détériorés, puisqu’il en reste finalement peu. En fait, nous avons un projet de remise en état des nichoirs. Cela concerne à peu près une cinquantaine de nichoirs sur deux années. Les chantiers « argent de poche » sont sollicités.

⇒ Monsieur MAREAU : D’accord, merci.

⇒ Madame LEBOULEUX : Pour terminer, Monsieur MAREAU, vous évoquez la non-invitation au self de l’école du Pré.

⇒ Monsieur MAREAU : Entre autres.

⇒ Madame LEBOULEUX : Vous n’êtes pas sans savoir que les protocoles sanitaires au sein des écoles étaient assez drastiques. La visite du premier self, installé en octobre et ouvert au 8 novembre 2021, était prévue début janvier. Le protocole sanitaire au sein des écoles a été renforcé à la rentrée 2022, et a donc été reportée au 10 mars dernier où Monsieur le Maire et moi-même sommes allés voir comment les installations et la mise en œuvre du self se faisaient. La presse est venue parce que *le* Maine Libre nous a sollicités au retour des vacances de février, souhaitant faire un article sur le self de l’école du Pré. Comme nous avons prévu, Monsieur le Maire et moi-même, d’y aller le 10 mars, nous les avons invités à cette occasion. Il était difficile, voire prématuré, d’inviter plus de personnes à cette découverte du self quand on sait que les parents d’élèves eux-mêmes n’ont pas le droit de rentrer dans les établissements scolaires depuis le début de la pandémie.

Effectivement, lors d’une prochaine commission Enfance, Scolaire, Sports et Tourisme, nous pourrions évoquer le fait d’organiser une invitation au vu des protocoles qui s’allègent, et voir pour pouvoir visiter un de ces selfs. Je pense que ce sera plus aidant et facilitant de le faire sur une salle de restauration scolaire qui est plus grande que celle de l’école du Pré. 2022 devrait voir ouvrir le self sur les deux quartiers politique de la Ville ; le premier au printemps pour l’école Saint-Exupéry et le second sur le dernier trimestre de l’année civile pour l’école Gai Levant.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie. Je ne trouve pas anormal que le Maire visite et se déplace pour voir ce self avec vous. C’était juste au point de vue de l’invitation, mais j’ai bien compris

ces explications, que j'aurais préféré avoir par e-mail plutôt que de découvrir des choses dans la presse. C'est toujours une question de communication, et cela concerne tous les adjoints. Nous sommes 33 dans ce Conseil Municipal. Nous pourrions être un peu plus informés. Je pense que cela va venir, mais je vais patienter.

⇒ Monsieur DUBOIS : Nous faisons le maximum, mais nous allons encore nous améliorer.

⇒ Monsieur MAREAU : Vous n'êtes pas au maximum. Vous allez pouvoir encore vous améliorer.

⇒ Monsieur DUBOIS : Merci pour cette motivation. Monsieur ROCHER, ou Monsieur LEGAY.

⇒ Monsieur LEGAY : Je vais essayer de répondre à vos questions. Votre première question portait sur le quartier Saint-Nicolas. Vous avez certainement vu des plans, mais il s'agissait des plans de phasage de travaux. Ce n'était pas vraiment des plans de situation d'aménagement. Cela, vous les avez certainement vus sur la première partie qui est déjà faite, qui est déjà existante. Après, il y a des plans de phasage. Enfin, il y a du phasage sur les autres. En revanche, il n'y a aucun plan d'aménagement.

Le souci concernant la reprise de la partie basse – et cela, je l'ai déjà expliqué en Conseil Municipal ; je l'ai déjà expliqué en commission –, c'est que nous avons à reprendre le redimensionnement de l'assainissement, ce qui n'avait pas été fait auparavant. Nous nous retrouvons avec beaucoup de constructions dans le quartier du Centre Aquatique et au-dessus de ce quartier-là. Aujourd'hui, tout est récupéré par la rue Saint Nicolas. Nous ne voulons pas faire les choses à l'envers. Il était important de prendre le temps de repartir presque à une base saine pour pouvoir travailler correctement, parce que cela n'aurait pas eu vraiment de sens de commencer par le haut et de recasser vers le bas pour refaire un dimensionnement d'assainissement. Comme vous le dites, nous perdons apparemment du temps sur les projets. Là, nous aurions perdu davantage, et de l'argent aussi. Nous allons donc travailler en ce sens.

Lorsque nous parlons de Cœur de Ville, moi je suis bien placé car j'habite rue des Lavanderies. Monsieur MERCIER habite rue des Lavanderies. Un dimanche soir, lorsqu'il vient me voir parce qu'il n'a plus d'eau chez lui... Voilà où nous en sommes sur ce quartier-là, à Sablé. Je suis en réseau unitaire sur ce quartier-là, et je peux vous dire que dans les plans de cette rue-là il n'y a absolument rien de prévu. Cela fait 15 ans que VEOLIA réclamait d'avoir l'eau potable dans cette rue-là. C'est fait depuis deux ou trois mois, et les personnes sont contentes.

Nous essayons de faire les choses dans l'ordre. Ne vous inquiétez pas, cela va repartir avec les dates que nous vous avons données, mais nous sommes malheureusement obligés de repartir par la partie basse. Vous êtes peut-être surpris. Beaucoup de Saboliens seront surpris, mais c'est la logique pour réparer correctement.

⇒ Monsieur MAREAU : Je pense que vous allez avoir souvent l'occasion de vous répéter, donc préparez-vous parce que tout le monde ne regarde pas le Conseil Municipal. Tout le monde ne lit pas la presse, et lorsque les riverains du haut vont voir que l'on s'occupe encore du bas... Il y en a beaucoup qui auraient bien voulu voir cette rue Saint Nicolas finie. Malheureusement, ils sont décédés avant et les promesses sont toujours en l'air. Je comprends que l'on m'interpelle dans la rue Saint Nicolas et que l'on me dise : « *Mais Monsieur MAREAU, quand cette rue Saint-Nicolas sera-t-elle enfin finie ?* ». À chaque fois, je leur réponds que cela n'est pas de mon ressort et qu'il leur faut patienter, mais ils n'ont plus envie de patienter. Je pense que vous allez l'entendre. Peut-être l'avez-vous déjà entendu.

⇒ Monsieur LEGAY : Oui, j'ai déjà entendu.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vais les comprendre lorsqu'ils vont voir que le bas est encore en travaux, et toujours pas le haut. C'était cela, le sens de ma question.

⇒ Monsieur LEGAY : Après, ce que je souhaite, c'est que maintenant que vous avez les raisons, vous pouvez les donner.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vais y travailler.

⇒ Monsieur LEGAY : Vous pouvez expliquer.

⇒ Monsieur MAREAU : Tous ensemble, nous allons travailler et essayer de communiquer là-dessus.

⇒ Monsieur LEGAY : Nous allons faire effet boule de neige. Tout le monde est au courant maintenant. Nous allons pouvoir tous en parler et cela ira plus vite. Bientôt, nous aurons fait tout le tour.

⇒ Monsieur MAREAU : Presque tout le monde. C'est dommage que nous soyons encore obligés de casser cette rue Saint Nicolas à cet endroit-là. C'est dommage, même si à l'époque il n'y avait pas encore des lois qui obligeaient de mettre les câbles aériens en sous-sol. Enfin, il y a des choses qui étaient d'une autre époque, mais sur les plans – alors, je ne sais pas quels plans vous avez – je sais ce que j'ai vu, ils étaient très avancés et c'était budgété. Cela avait juste été mis de côté pour pouvoir terminer le faubourg, et nous étions prêts à partir sur le haut de la rue Saint Nicolas. Nous aurions pu faire tout d'un coup. Il y avait un problème d'organisation et de budget, mais tout était prêt, très avancé. C'était la commission des travaux de la rue Saint Nicolas, dont je faisais partie, et nous étions très avancés. Si vous me dites que vous repartez à zéro ou je ne sais pas – c'est ce que j'ai compris –, c'est toujours du temps à redépenser alors que nous avons déjà fait un beau travail. Il restait juste à définir les matériaux, à définir la taille des trottoirs. Il y avait un débat là-dessus mais, franchement, le gros était fait par les services de la Ville.

⇒ Monsieur LEGAY : Oui, je suis d'accord. Nous avons le phasage et nous avons les coûts et le budget par phasage. Comme vous l'avez dit, nous n'avons pas le budget pour tout enchaîner maintenant. Cela va se faire, clairement. Après, je pense que vous avez peut-être oublié de travailler sur la partie basse qui est un problème aujourd'hui parce qu'il fallait anticiper les constructions que nous avions un petit peu plus haut, et qui n'avaient peut-être pas été faites à ce moment-là. Si vous n'aviez pas l'information, c'est que cela n'a pas dû être fait.

⇒ Monsieur MAREAU : Lorsque vous dites « on », j'inclus les services de la Ville. Nous ne sommes pas techniciens. Nous sommes élus. Nous sommes donc tributaires des services de la Ville qui nous donnent des informations, qui apportent leur professionnalisme, leurs connaissances. Comme vous le savez, et vous l'avez découvert, nous nous retrouvons dans des réunions face à des techniciens qui nous expliquent. Nous, nous essayons de comprendre et nous essayons d'avancer avec eux. Lorsque cela se passe bien, ça va. Mais là, ce que vous dites, je ne sais pas. Je n'ai que les informations que l'on a bien voulues me donner. Je n'en ai pas plus que cela, tout comme lorsque je réclame des informations dans ce Conseil. C'était bien avancé. J'espère que, dans cette rue Saint Nicolas, des personnes vont encore s'accrocher à la vie pour pouvoir le voir. Nous l'espérons tous.

⇒ Monsieur LEGAY : Nous sommes d'accord pour travailler aussi avec les services. La première chose que l'on m'ait dite sur ce projet-là, sur ce dossier-là, est qu'il fallait repartir du bas. Ce qui s'entend, clairement.

Ensuite, concernant le diagnostic Jardin Public, vous n'avez effectivement pas dû l'avoir. Cela ne fait pas longtemps que les services l'ont dans les mains. Ils sont en train de l'éplucher pour travailler un petit peu sur le montage de la maîtrise d'œuvre. Nous pourrons vous le fournir. Nous pourrons en discuter en commission, il n'y a pas de problème, mais laissez le temps. Nous l'avons depuis pas longtemps. Comme je vous l'ai dit, il y avait d'autres choses à faire avant. Il y avait une priorité. Nous voulons commencer cette année, donc nous allons prendre le temps de l'ouvrir pour engager la maîtrise d'œuvre. Ce sera fait et nous vous fournirons les éléments.

Pour le document concernant la faisabilité de la Passerelle, il me semble que Monsieur CHYRA a dû vous envoyer le dossier de faisabilité. Je vais vérifier cela avec lui. Nous allons regarder. Peut-être y a-t-il eu un oubli. Peut-être y a-t-il eu un souci dans l'envoi. C'est à voir.

Le plan Vélo SITEC vous a été envoyé. C'est sûr parce que c'est moi qui l'ai fait. La première fois, vous ne l'aviez pas ouvert parce que je vous l'ai envoyé par WeTransfer. Je l'ai devant moi, et je vous l'ai renvoyé à la fin d'une commission. Nous l'avons fait ensemble, tous les deux, parce que vous ne

l'aviez pas ouvert le 8 novembre. Je vous l'ai donc renvoyé à la fin d'une commission et vous m'aviez dit : « *Si, c'est bon. Je l'ai* ». Je pense donc que vous l'avez eu.

Concernant le Périph'Nature, je vous avais fait une présentation. Je pensais que cela avait suffi. Maintenant, s'il faut recommencer pour que vous ayez plus d'éléments, il n'y a pas de souci. Je veux bien le refaire. Monsieur MERCIER était présent. Madame FRÉMONT était présente, ainsi que Madame GUIMBERT, il me semble. Maintenant, s'il y a eu quelques soucis, je veux bien vous le représenter. Cela ne pose pas de problème, nous sommes ouverts.

Pour ce qui est de la Passerelle, nous pourrons aussi en discuter en commission, tout comme le Jardin Public – ce n'est pas un problème –, pour vous présenter un petit peu les éléments et vous dire où nous en sommes actuellement, parce qu'il n'y a pas que l'étude de faisabilité. Nous avons encore avancé. Nous avons régulièrement quelques petits points. Nous sommes en train de monter la maîtrise d'œuvre et nous pourrons en discuter et faire un point avec les services pour vous montrer où nous en sommes actuellement dans le projet.

⇒ Monsieur MAREAU : Je ne parlais pas du rapport SITEC, je parlais de l'ensemble de votre programme Vélo qui n'est pas complet. Ce rapport, c'est juste un morceau. Je pense que le puzzle est beaucoup plus grand, à moins que cela ne s'arrête à ça ?

⇒ Monsieur LEGAY : Je vous avais présenté un projet global dans le cadre de...

⇒ Monsieur MAREAU : Je vais y venir. Je vais y venir. Dans ce fameux projet global, j'imagine que c'est le PowerPoint que nous avons vu en commission et qui était sur écran. C'était un PowerPoint qui présentait un projet global. Nous, cela nous a été présenté ce jour-là comme le Périph'Nature, ce qui n'est pas exactement la même chose. Vous le savez, comme vous avez cité les personnes présentes, vous y étiez. Vous avez répondu à ma question lorsque je vous ai demandé : « *Pouvons-nous avoir les documents qui sont sur écran ?* » en me disant : « *Non, ce sont des documents de travail* ».

De quand datent ces documents ? Ils datent de 2020 et ne sont donc pas finalisés. Depuis, pratiquement deux ans ont passé. Qu'y a-t-il comme documentation ?

Attendez, je n'ai pas fini... On nous montre un document sur écran. J'ai eu trente secondes pour le regarder. C'était tout petit, avec un plan large de Sablé. Comment voulez-vous me demander de travailler sur un document que je n'ai pas, que j'ai vu pendant trente secondes sur un écran et donner un avis ? Est-ce vraiment sérieux ? Ce n'est pas possible. Cela, c'était une réunion qui était, il me semble, au mois de juin de l'année dernière. Le mois de juin de cette année arrive, et nous en sommes toujours là, nous. Vous, vous avez peut-être des avancées. Nous, de notre côté, à l'opposition, nous n'avons rien du tout. Merci de répondre à cela.

⇒ Monsieur LEGAY : Je ne vous l'ai pas laissé car ce n'était clairement pas un document officiel qui sortait de la mairie de Sablé. C'était un document de travail que nous avons fait en campagne. Je pense que je vous ai présenté le Périph'Nature et les pistes cyclables. C'était vraiment le projet global de la mobilité douce à Sablé.

Il y avait eu d'autres questions. C'était de travailler un petit peu sur les principes, et nous avons bien discuté en disant que les principes de circulation allaient être faits au cas par cas parce qu'il fallait s'adapter à toutes méthodes. Il y avait même Monsieur POUPIN, des services. Il fallait s'adapter à toutes méthodes, à toute géographie, à toute topographie des rues de Sablé. C'est pour cela que nous n'étions pas plus avancés que cela, mais cela va se faire au fur et à mesure du travail. Nous travaillons actuellement sur la rue Saint Denis. Nous travaillons sur la rue Gambetta. Cela vous sera présenté en commission parce que vous faites partie de la commission Mobilité.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je crois que depuis le début, sur ce plan de mobilité douce, nous avons été assez clairs. C'est-à-dire qu'il y a une vision globale qui vous a été présentée, et puis après il y a un travail qui va se faire plus dans le détail, quartier par quartier, section par section, sur lequel nous allons avancer progressivement. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous présenter un plan de détail tout le schéma. Cela va se bâtir comme cela a été annoncé, au fur et à mesure. La première tranche a été annoncée puisque c'est rue Saint Denis, que vous allez bientôt voir en commission.

⇒ Monsieur MAREAU : Voilà, c'est bien ce que je dis. Nous n'avons toujours pas plus de documentation pour pouvoir travailler dessus. C'est assez simple à comprendre.

⇒ Monsieur DUBOIS : En fait, vous les avez au fur et à mesure que nous les créons Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : J'entends bien, vous nous demandez d'attendre. Nous allons continuer à attendre.

⇒ Monsieur DUBOIS : Non, je ne vous demande pas d'attendre. Je vous demande de prendre en charge les documents que nous allons vous présenter à la prochaine commission, c'est-à-dire dans quinze jours. Il s'agit de les prendre au fur et à mesure qu'ils sont créés par les services.

⇒ Monsieur MAREAU : Ce soir, au moment où nous nous parlons, je ne les ai pas.

⇒ Monsieur DUBOIS : Non, et moi non plus.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, voilà.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je ne peux pas vous les donner. Je ne les ai pas.

⇒ Monsieur MAREAU : Nous pouvons parler de Périph'Nature. Lorsqu'un Sabolien me demande : « *Mais il passe où, ce Périph'Nature ?* », je suis incapable de lui répondre.

⇒ Monsieur DUBOIS : Vous avez la même vision globale que nous. Après, il y a tout le détail qui se travaille avec les services.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est ce que je leur dis. Je leur dis : « *J'ai une vision globale. Voilà, cela fait un cercle. Cela passe autour de la Ville. Où ? Je ne le sais pas. J'ai eu trente secondes pour voir le document* ». Et encore, ce n'est pas un document « officiel », c'est un document de travail. Voilà où j'en suis lorsque je parle à des citoyens de Sablé. J'en suis désolé pour la communication entre un élu et ses habitants.

⇒ Monsieur DUBOIS : C'est là où je ne comprends pas, en fait.

⇒ Monsieur MAREAU : Que ne comprenez-vous pas ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Pourquoi cela serait un problème de communication ? Nous vous expliquons que ce projet se construit au fur et à mesure, que vous allez avoir une première tranche qui va vous être présentée. Nous n'allons pas communiquer sur les futures tranches qui ne sont pas encore construites, qui ne sont pas encore faites.

⇒ Monsieur MAREAU : Lorsque les habitants regardent la vidéo du Maire qui parle d'un Périph'Nature ; que depuis un an et demi, bientôt deux ans, nous parlons d'un Périph'Nature ; que, là encore, ce soir, nous parlons d'un Périph'Nature et que des habitants m'arrêtent, que ce soit demain ou après-demain et me disent : « *Mais, Monsieur MAREAU, il passe où, ce Périph'Nature ?* ». Que suis-je censé leur répondre ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Je pense que vous avez eu les informations que nous avons aujourd'hui. Toutes les informations sur la vision globale du projet sont claires et clairement présentées. Elles ont toutes été clairement présentées.

⇒ Monsieur MAREAU : Je ne suis pas de cet avis. Elles ne sont pas du tout claires puisque, je l'ai dit, j'ai vu pendant trente secondes un document PowerPoint sur un écran et, le reste de la réunion, nous avons discuté sur ce qu'était une bande cyclable et une piste cyclable. D'ailleurs, étonnamment, nous étions tous d'accord que nous avons besoin de pistes cyclables à Sablé et, que voyons-nous dans le projet de la rue Saint Denis ? Une bande cyclable. De la peinture sur le sol. Moi, je pensais avoir été compris, mais là je découvre que je ne le suis pas. Il y a bien une piste cyclable, mais de l'autre côté il y a une bande cyclable. Voilà ce dont nous avons parlé pendant une heure, mais nous n'avons pas développé sur le Périph'Nature puisque, sur aucun document, sur un plan général de la Ville... Je ne sais pas si, là, j'arrive à me faire comprendre. J'ai l'impression d'avoir un dialogue de sourd avec vous.

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, effectivement, j'ai ce même sentiment.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vais donc encore attendre de savoir où nous allons sur le Périph'Nature, sachant que je ne suis pas contre ce projet. Il faut le savoir. S'il est bien fait, s'il est intelligemment avancé – ce dont je ne doute pas – cela peut être structurant pour la Ville, mais nous demandons juste à ce que nous, les conseillers municipaux, ayons de quoi parler, d'avoir de la documentation et ne pas être traités, dans une réunion où nous parlons de piste cyclable, et où nous avons un document projeté sur un écran et merci, au revoir. Ce n'est pas acceptable.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je n'étais pas présent à cette commission.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est bien dommage.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je ne vais donc pas m'étaler sur ce point-là, mais vous aurez d'autres éléments lors de la prochaine commission.

⇒ Monsieur MAREAU : Je n'en doute pas. Je sais bien que vous allez donner des éléments, mais c'est là, à l'heure actuelle, où nous arrivons au rapport d'orientations budgétaires et nous n'avons pas cela. C'est dedans, c'est dans le document.

⇒ Monsieur DUBOIS : Le rapport d'orientations budgétaires, Monsieur MAREAU, n'a pas pour but de vous fournir de la documentation technique.

⇒ Monsieur MAREAU : Non, pas de la documentation technique.

⇒ Monsieur DUBOIS : Ce n'est pas du tout cela, nous sommes bien d'accord. Il est là pour clairement donner les orientations. Les orientations sont claires. Ce Périph'Nature se fera. Nous le savons.

⇒ Monsieur MAREAU : Depuis votre arrivée à la municipalité, nous le savons. Nous sommes d'accord, mais voilà. De la même manière, je vais attendre avec curiosité sur la rue Gambetta. En commission, je sais que je vais avoir les documents. Je sais que nous allons en parler, mais j'attends avec impatience et ma patience, au bout d'un moment, finit par s'agacer.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je crois que c'est là. C'est que vous êtes impatient et que vous aimeriez...

⇒ Monsieur MAREAU : Mais je ne suis pas le seul. Je ne suis pas le seul.

⇒ Monsieur DUBOIS : Comme nous tous, je pense, et comme Monsieur le Maire, vous aimeriez que ces projets-là aillent beaucoup plus vite. Nous aussi. Après, les contraintes, les études techniques, les délais, les budgets font que, effectivement, cela prend un certain temps. Monsieur ROCHER.

⇒ Monsieur ROCHER : Oui, Monsieur MAREAU, je suis bien content que nous soyons d'accord sur le fait qu'il nous faille des franchises. Sachez que nous travaillons effectivement sur le sujet et que le Salon de la Franchise devrait normalement nous aider et nous apporter des compléments.

Vous parlez d'une nouvelle étude sur le commerce. Je n'ai pas bien compris de quoi vous parliez. Je suppose que vous êtes sur le paragraphe où je dis : « *Dans cette veine, une étude qui associera...* ». Si c'est cela, effectivement le mot est peut-être un peu fort. Ce sera plus une réflexion qu'une étude. Nous n'allons pas non plus engager des choses phénoménales pour juste une place. Ce sera une réflexion globale avec l'ensemble des participants.

⇒ Monsieur MAREAU : J'espère que vous ne faites pas du globish ou du macronisme, parce que si c'est pour changer des mots et que cela arrive au même résultat. Je ne l'espère pas.

⇒ Monsieur ROCHER : Je ne sais pas. Vous parlez d'étude, donc qui coûte. Là, je peux vous assurer que cette étude ne coûtera pas.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord.

⇒ Monsieur ROCHER : C'est surtout cela. C'est ce qui me paraissait le plus important au vu et on est sur un sujet, ce que j'espère.

- ⇒ Monsieur MAREAU : C'est le plus important, oui.
- ⇒ Monsieur ROCHER : Cela ne coûtera pas, si ce n'est le temps des agents et des intervenants.
- ⇒ Monsieur MAREAU : C'est parfait. Je suis heureux de l'apprendre, mais le mot était dit : étude.
- ⇒ Monsieur ROCHER : Oui, d'accord.
- ⇒ Monsieur DUBOIS : Une étude n'est pas forcément faite par un organisme extérieur. Il y a beaucoup d'études qui sont faites en interne par les services de la mairie et par tous les agents.
- ⇒ Monsieur ROCHER : Les services techniques étudient.
- ⇒ Monsieur DUBOIS : Cela n'engendre pas des coûts supplémentaires, si ce n'est des coûts de personnels, bien entendu. Voilà, une étude n'est pas forcément faite par un organisme extérieur.
- ⇒ Monsieur MAREAU : Je suis bien d'accord avec vous. C'est pour cela que lorsque je lis un tel document je pose tout de suite la question sur l'étude. Nous avons eu l'habitude d'en avoir beaucoup, dont certaines coûtaient assez cher. Forcément, pour les finances locales, pour le développement des projets, il est quand même normal que je pose la question.
- ⇒ Monsieur ROCHER : Vous voilà rassuré sur ce sujet. Concernant les trois cellules commerciales, nous avons effectivement lancé un appel à projet. Vous avez raison, cela fait 60 et 90 m². Je ne sais pas de quel sujet vous parlez concernant la possibilité de faire une seule cellule. Nous, nous avons regardé. Ce n'est pas possible car il y a un mur porteur. Je ne sais pas d'où viennent les documents que vous tenez, mais Monsieur FERRAND pourra vous en parler un petit peu plus puisque c'est son sujet, mais il y a un mur que nous ne pouvons pas abattre.
- ⇒ Monsieur MAREAU : Si je dis cela, c'est par rapport aux réunions que nous avons eues avec les services techniques de la Ville. Cela ne vient pas de moi, je ne suis pas technicien.
- ⇒ Monsieur ROCHER : Moi non plus.
- ⇒ Monsieur MAREAU : Ils nous avaient expliqué la faisabilité, non pas sous votre mandature mais sous la précédente, quand le projet était développé. Il a mis du temps puisque nous avons acheté, comme vous le savez, chaque cellule une par une. Cela a mis beaucoup de temps. Nous avons enfin réussi à les avoir toutes les trois. Dès le départ, le but était de faire 200 m². Nous allons nous arrêter à 150, c'est déjà beaucoup, mais c'était le but. Le but n'est pas arrivé comme ça, comme un cheveu sur la soupe. C'était par rapport aux études de commerce qui avaient été faites. Je parle d'études au pluriel.
- ⇒ Monsieur ROCHER : Non, mais attendez, nous ne remettons pas en cause le fait qu'il faille des surfaces commerciales plus grandes. Cela n'est pas la question.
- ⇒ Monsieur MAREAU : D'accord.
- ⇒ Monsieur ROCHER : Après, nous n'allons pas faire une grande surface dans un endroit où nous ne pouvons pas la faire. En l'occurrence, sur ces trois cellules, il y en a deux que nous pouvons aisément réunir. Pour la troisième, ce n'est techniquement pas possible, sauf à abattre l'ensemble du bâtiment. Cela n'est pas possible puisque nous sommes dans une zone qui ne nous permet pas de le faire.
- ⇒ Monsieur DUBOIS : C'est vraiment des contraintes techniques.
- ⇒ Monsieur ROCHER : C'est uniquement technique. Ce n'est pas une volonté de notre part. Je peux vous assurer que si nous avons pu réunir l'ensemble des trois cellules, nous l'aurions fait. Bien sûr, c'était aussi notre projet mais, après étude, il s'avère que nous ne pouvons le faire.
- ⇒ Monsieur MAREAU : Ce que je ne comprends pas, c'est qu'un technicien, un jour, nous dit quelque chose et, quelques années plus tard, d'autres techniciens nous disent autre chose. Lesquels devons-nous croire ?
- ⇒ Monsieur ROCHER : Nous croyons les nôtres, bien sûr.

⇒ Monsieur MAREAU : Ce sont les mêmes, Monsieur ROCHER. Ce sont ceux de la municipalité. À moins que vous n'ayez changé de techniciens entre temps ? Je ne le crois pas. Je suis étonné.

⇒ Monsieur FERRAND : Le problème qui se pose, c'est qu'il y a une cellule qui est porteuse sur un bâtiment existant. Nous ne pouvons donc pas toucher à sa structure, au risque de la déstabiliser et de faire fissurer sa façade. Nous ne pouvons donc pas mettre le dispositif des trois cellules en une seule. Cela est arrivé après, lorsque nous avons regardé les poutres. Nous ne pouvons pas toucher à la structure, sinon le pignon du voisin va tomber.

⇒ Madame FOUILLEUX : Si je puis me permettre, Monsieur DUBOIS, je voudrais simplement préciser à Monsieur MAREAU qu'il a toujours été question de deux cellules. Toujours.

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, je le pense aussi.

⇒ Madame FOUILLEUX : C'est plus de l'extension vers l'arrière, éventuellement, pour récupérer les deux locaux afin d'en faire un plus grand, mais il n'y a toujours eu que deux cellules.

⇒ Monsieur DUBOIS : Justement, il y a des avis qui sont donnés en pré-étude par des techniciens. Effectivement, entre la pré-étude et l'étude approfondie, il peut malheureusement y avoir, parfois, des surprises. La pré-étude vient donner un avis un petit peu global. Lorsque nous rentrons dans le détail, il peut arriver des petites surprises mais, en l'occurrence, je suis d'accord avec Madame FOUILLEUX. Il me semble que, dès le départ, c'était deux plus une. C'était deux cellules réunies, et une en plus.

⇒ Monsieur MAREAU : Je pourrais retrouver les débats que nous avons eus au Conseil Municipal, dans les procès-verbaux. Ce qui a été dit en commission, je ne pourrais pas le retrouver, mais voilà. C'était trois au départ, voilà. De toute façon, vous avez arrêté votre choix puisque l'appel d'offres est lancé.

⇒ Monsieur DUBOIS : C'est un choix contraint.

⇒ Monsieur ROCHER : C'est un choix technique. Ce n'est pas volontaire. Ce n'est pas une volonté majeure.

⇒ Monsieur MAREAU : Je l'entends. Je l'entends.

⇒ Monsieur ROCHER : Concernant votre dernière question...

⇒ Monsieur DISTEL : Si je puis me permettre, concernant ces surfaces, ce n'est à mon avis pas uniquement un choix technique puisque, pour revenir sur ce qu'a dit Monsieur MAREAU, il ne me semble pas que les franchises aient besoin de 150 m². Pour avoir eu l'expérience de vente de pas de porte, nous sommes plutôt sur une surface de 100 m² pour ce qui est des franchises. Cela ne me semble pas du tout incohérent de faire deux cellules, effectivement.

⇒ Monsieur MAREAU : Cela ne vient pas de moi. Cela vient des études que nous avons faites, entre autres l'étude OBSANA. Je ne me rappelle plus le nom des deux autres études qui ont été faites ces dernières années. Il y en a eu deux sur le mandat précédent qui revenaient à la même chose, c'est-à-dire 150 m². Ce n'est pas moi qui l'ai inventé.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je crois vraiment que les deux ont raison, Monsieur MAREAU. C'est-à-dire qu'effectivement les demandes ont évolué ; les surfaces grandissent un petit peu et, aujourd'hui, nous ne sommes plus sur des franchises qui demandent éventuellement d'être plus proche de 150 m². Sur ce point-là, je vous rejoins. Maintenant, je rejoins aussi Monsieur DISTEL sur le fait que 100 m² soient aussi possibles sur certaines franchises. Cela dépend des cahiers des charges. Je ne crois pas non plus qu'il y ait une distinction très nette entre « *Si moi je n'ai pas 150, je ne m'installe pas* » ou « *Si je n'ai pas 100, je ne m'installe pas* ». Je pense que tout le monde a raison sur le coup.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est dommage, j'aurais dû venir avec les études sur le commerce que nous avons faites parce que c'était très net. C'était très, très net les bilans qui étaient faits.

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, nous les connaissons.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est dommage, j'aurais dû venir avec, mais j'espère puisque vous allez revenir du Salon des Franchises avec deux franchises qui vont s'installer.

⇒ Monsieur ROCHER : Je ne sais pas de quand datent vos études, mais il ne faut quand même pas oublier – pour revenir sur ce que disait Monsieur DISTEL – que les franchises demandent maintenant un petit peu moins que ce qu'elles demandaient il y a deux ans. Pourquoi ? Parce qu'elles ont révisé un peu leur politique et leur mode de vie. Elles ne s'orientent pas uniquement sur les grandes villes. Elles s'aperçoivent que les grandes villes, ce n'est pas la panacée. Maintenant, les moyennes comme la nôtre peuvent être intéressantes, ce qui fait qu'elles ont revu leur mode de fonctionnement et visent des dimensions qui, dans certains cas, peuvent être facilement trouvables sur Sablé.

Effectivement, le travail au Salon de la Franchise nous permettra, je l'espère, de récupérer des enseignes intéressantes.

Pour répondre à votre dernière question concernant l'association de commerçants qui, effectivement, est importante, nous sommes bien entendu tout à fait d'accord là-dessus, sauf que Sablé Action, de son propre chef, a décidé de se mettre en veille ce qui fait que, effectivement, l'argent qui est sur les comptes est pour le moment chez eux puisque c'est une association qui est en veille. En revanche, une association qui est en veille n'est effectivement plus financée. C'est-à-dire que les financements que nous leur donnions précédemment sont conservés pour l'Office du commerce et notre manager de commerce.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie. Le sens de ma question est de savoir si vous aviez des nouvelles et s'il y avait des avancements par rapport à...

⇒ Monsieur ROCHER : Nous continuons de discuter avec eux. Ils ont décidé de se mettre en veille parce que c'est leur choix. Je vous laisserai les contacter et leur poser les questions pour connaître les raisons exactes. En revanche, nous, nous discutons toujours avec l'ensemble des commerçants. Sablé Action, c'était 40 commerçants. Nous, nous discutons avec tous les commerçants, y compris Sablé Action, de façon à développer et promouvoir une équipe commerciale dans toute la Ville.

⇒ Monsieur DUBOIS : Vous aviez évoqué un dernier point, mais c'était plus une remarque, notamment sur les questions des minorités qui ne figurent pas sur le site Internet. Nous en avons parlé lors du dernier Conseil. Pour moi, elles y sont, avec les réponses. Celles qui n'y sont pas sont probablement celles qui figurent sur les PV qui n'ont pas encore été validés, mais normalement les autres y sont.

⇒ Monsieur MAREAU : Je suis allé sur le site aujourd'hui.

⇒ Monsieur DUBOIS : D'accord.

⇒ Monsieur MAREAU : Il n'y a toujours que deux réponses alors que, personnellement – mais je pourrais aussi parler de mes collègues de l'autre opposition –, nous avons posé des questions.

⇒ Monsieur DUBOIS : Nous les mettons sans distinction.

⇒ Monsieur MAREAU : Déjà, sur les deux qui y sont, il n'y a qu'une réponse. C'est bien d'avoir la question aussi.

⇒ Monsieur DUBOIS : Nous allons vérifier, mais ce n'est pas les informations que j'aies. Je vais vérifier personnellement.

⇒ Monsieur MAREAU : Si vous avez Internet directement, vous pouvez aller voir en direct. Il n'y a que deux questions qui, je crois, de mémoire, datent du mois de juin. Il y en avait une en septembre.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je ne crois pas, Monsieur MAREAU, vraiment. Nous devons avoir septembre qui y est aussi.

⇒ Monsieur MAREAU : Soit vous l'avez changé cet après-midi juste après que j'aie regardé Internet – ce qui est très fort, et j'ai du mal à le croire.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je ne saurais vous le dire, je n'ai pas regardé ce matin, mais a priori il y a septembre dessus. Il manque effectivement les questions de la fin de l'année. Il manque des PV à approuver. Dès qu'ils le seront, nous mettrons les questions. Nous restons vigilants et allons revérifier ce point-là, mais normalement c'est bon.

⇒ Monsieur MAREAU : Moi, je ne suis pas pressé à partir du moment où c'est sur Internet. Pourriez-vous me confirmer que nous allons recevoir les audits ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Pardon, les audits sur ?

⇒ Monsieur MAREAU : Les audits sur la pertinence d'avoir un ou deux DGS sur le fonctionnement de la Communauté de communes et de la Ville, voilà, les fameux audits de chaque côté puisque nous sommes aussi communautaires, et qui étaient dans les conversations de l'année dernière.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je vais faire un petit point sur ces audits. C'est vrai que nous en parlons depuis longtemps, je vous l'accorde. Où en sommes-nous sur ces audits ? Effectivement, ils ont été presque terminés. Après le constat des lieux, reste à travailler les propositions. C'est-à-dire que dans le marché que nous avons passé sur ces audits, il y avait une partie état des lieux, et puis une partie sur d'éventuelles propositions qui restent à mener. Elles ne sont pas terminées pour une simple raison, c'est que nous avons aussi besoin d'avoir un DGS en place pour avoir cette vision-là et partager cela aussi avec les auditeurs. Effectivement, tout cela a pris un petit peu de retard.

Je pense que cela va être relancé très vite après la validation du budget, parce qu'il y a un gros travail sur le ROB. Sur le budget, avec les événements de 2021 et les événements récents qui ont des impacts sur le budget qui, je le répète, sont loin, loin, très loin d'être négligeables puisque nous parlons de 500 000 à 600 000 euros d'impacts directs. C'est énorme. Pour information, c'est à peu près notre épargne nette par année qui part en fumée. Il y a donc une grosse révision du budget, un gros travail de refonte de tout cela. Il faut aussi laisser du temps à Madame DUCHEMIN afin qu'elle prenne sa place. Tout de suite après le budget, je pense que relancer cette partie audit sera l'un de ses objectifs prioritaires, notamment avec l'audit de la Ville et l'audit de la Communauté de communes.

⇒ Monsieur MAREAU : Sur les questions que j'avais posées, il y en avait une qui portait sur trois appels d'offres. Je pense qu'il y en a un qui concerne l'appel d'offres de la rue de l'Île.

⇒ Monsieur DUBOIS : Vous parlez des appels à projets ?

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, des appels à projets. Lesquels sont-ils ?

⇒ Monsieur FERRAND : Je vais répondre, Olivier. Il y a la rue de Sarthe et le lotissement de Gastines.

⇒ Monsieur MAREAU : Et la rue de l'Île, voilà. Cela fait trois.

⇒ Monsieur FERRAND : Tout à fait.

⇒ Monsieur MAREAU : Cela tombe bien car cela me permet de faire la transition. Je l'ai dit tout à l'heure, j'ai posé la question. Quelle est cette histoire de lotissement à Gastines ? Je l'ai découvert dans l'édito de Monsieur le Maire dans *Sablé & Vous*. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Où se situe-t-il ? Là, nous n'avons aucun document. Nous n'avons rien.

⇒ Monsieur FERRAND : C'est sur la dernière tranche de terrain qu'il reste à Gastines, qui se trouve derrière l'école de Gastines, qui revient rue de la Plaisance. Il y a toute une zone de terrains qui sont à viabiliser. C'est pour cela qu'il y a un appel à projet d'un lotissement de cette zone-là. C'est la dernière zone de Gastines.

⇒ Monsieur MAREAU : L'appel à projet est déjà public ? Pouvons-nous le voir ?

- ⇒ Monsieur FERRAND : Non, non, il est en cours d'élaboration.
- ⇒ Monsieur MAREAU : Je vais donc attendre de voir ces plans pour voir où cela se situe et ce qu'il y a dedans.
- ⇒ Monsieur FERRAND : Vous pouvez déjà regarder sur Internet. Vous voyez déjà les zones de terrains qui restent disponibles, sans problème. Il n'y a rien de caché.
- ⇒ Monsieur MAREAU : Enfin, là, vous parlez vraiment d'un lotissement. Ce ne sont donc pas juste des personnes qui sont en attente. C'est vraiment un lotissement.
- ⇒ Monsieur FERRAND : Oui.
- ⇒ Monsieur MAREAU : J'aimerais bien, dès que cela sera possible, voir le projet.
- ⇒ Monsieur FERRAND : Il y a plusieurs critères. Nous nous penchons dessus pour établir le cahier des charges.
- ⇒ Monsieur MAREAU : J'aimerais bien en savoir un peu plus. Quant à rue de Sarthe, c'est pareil. J'aimerais bien en savoir un peu plus.
- ⇒ Monsieur DUBOIS : Là aussi, l'élaboration de l'appel à projet est en cours. Nous sommes, là aussi, en train d'élaborer l'appel à projet.
- ⇒ Monsieur MAREAU : Vous n'étiez pas présent dans ce Conseil, mais j'avais déjà donné mon avis lorsque nous en avons parlé. Ce qui m'inquiète, c'est que je pense que c'est sur l'ancienne ferme, qui est sur le premier plan du cadastre de 1828 à Sablé, qui est donc historique. J'ai peur que votre projet soit un projet moderne, que nous rasions encore un peu plus notre patrimoine, tout cela pour quelques logements. N'ayant pas les tenants et les aboutissants de ce projet, je ne peux qu'avoir des peurs.
- ⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, c'est un projet de rénovation de l'habitat. Nous sommes donc effectivement plus sur des bâtiments nouveaux. Cela est sûr. Nous ne sommes pas sûr de l'historique. Aujourd'hui, nous ne construisons pas de l'historique, vous le savez bien, mais nous avons quand même besoin de rénover cette offre d'habitat sur Sablé. Effectivement, nous sommes forcément sur un projet nouveau. Maintenant, je pense que dès que la construction de cet appel à projet sera avancée nous aurons l'occasion d'échanger. En l'occurrence, vous aurez certainement l'occasion d'échanger dessus, notamment en commission. Pour l'instant, c'est un peu prématuré.
- ⇒ Monsieur MAREAU : Enfin, le sujet m'a l'air d'être assez important pour qu'il soit au PV d'un Conseil Municipal et pas dans l'alcôve d'une commission.
- ⇒ Monsieur DUBOIS : La commission précède le Conseil Municipal, Monsieur MAREAU.
- ⇒ Monsieur MAREAU : Oui, mais il n'y a pas de procès-verbal.
- ⇒ Monsieur DUBOIS : D'accord, mais nous pouvons en discuter en commission.
- ⇒ Monsieur MAREAU : Sachant qu'il y a maintenant des architectes qui font du très bon travail en gardant le passé tout en faisant du moderne, en accordant très bien les deux. J'aimerais bien que ce soit le cas. Moi, je ne sais pas si c'est seulement sur la zone que nous avons achetée ces dernières années ou sur totalement sur le plus gros périmètre, c'est-à-dire de la salle Marcelle Thebault jusqu'à ce terrain que nous avons acheté. C'est une question.
- ⇒ Monsieur DUBOIS : Je ne vais pas vous répondre maintenant. Je vais être franc : je ne maîtrise pas suffisamment le dossier.
- ⇒ Monsieur MAREAU : Peut-être y a-t-il quelqu'un autour de la table ?
- ⇒ Monsieur DUBOIS : Je pense que c'est vraiment prématuré. Honnêtement, je pense que c'est vraiment prématuré, mais nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

⇒ Monsieur MAREAU : Pourtant, c'est ce que vous dites dans le rapport d'orientations budgétaires.

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, c'est une orientation. C'est-à-dire que le souhait est d'aller vers cette direction. Cela ne veut pas dire que...

⇒ Monsieur MAREAU : Mais moi, la direction...

⇒ Monsieur DUBOIS : L'orientation budgétaire et le projet qui est mené sont deux choses qui sont relativement distinctes.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est pour cela que nous en débattons ce soir.

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, tout à fait.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est pour éclaircir cette direction. Je ne sais pas où nous allons et me pose donc la question. Dites-moi où nous allons. Vous n'avez pas la réponse ce soir. Je vais encore attendre aussi. Ce n'est pas grave.

⇒ Monsieur DUBOIS : L'orientation est claire. C'est d'avoir une offre d'habitats dans cette zone. Les services sont en train de travailler pour voir ce qu'il est possible de faire. Nous communiquerons les informations dès que nous les aurons.

⇒ Monsieur MAREAU : Bien sûr, je n'en doute pas. Merci.

⇒ Monsieur DUBOIS : Il y avait un point sur les pigeons.

⇒ Monsieur FALLARD : Oui, il y avait un petit point sur les pigeons. Comme vous le savez, depuis plusieurs mois, le pigeon fait partie de ma vie maintenant puisque je les vois partout, je les devine partout. Plus sérieusement, je vous dis cela parce que j'avais prévu de vous mettre le flyer que nous avons mis en place pour expliquer, au niveau de notre démarche, dans vos casiers. Je ne l'ai pas fait. Je vais donc le faire très très rapidement. Vous aurez quand même plus d'informations.

La deuxième chose est que je remercie la presse pour avoir relayé tout ce que nous avons pu communiquer. Tout ce qui a été relayé dans la presse, comme vous le disiez, était vraiment clair, net et relayait bien notre volonté et la stratégie que nous voulons mettre en place. Je propose aussi de mettre à votre disposition un document de communication que nous avons mis en place et qui va apporter d'autres éléments.

Concrètement, pour le moment, tous les propriétaires du centre-ville ont reçu un courrier leur demandant d'être opérationnels sur le calfeutrage de leur habitat, du bâti en plein centre-ville parce que c'est l'une des priorités par rapport à la mise en place des pigeonniers. Si les pigeonniers sont mis en place alors que le bâti n'est pas calfeutré, cela n'aura pas beaucoup de sens. Nous parlons du 14 rue des Forges, c'est un exemple précis de l'état d'un certain bâti sur Sablé où les pigeons sont très présents parce que c'est ouvert à tous les vents.

Pour information, nous avons profité de ce lieu pour faire un pigeonnier temporaire. C'est-à-dire que des cases sont installées à l'intérieur. Les pigeons qui y résident vont pouvoir y rester tranquillement et nous pourrons faire notre opération de stérilisation dans ce lieu-là. Si d'autres lieux s'y prêtent, nous le ferons de la même façon.

Et là ces derniers jours, le premier pigeonnier a été déposé au service Urba. Lorsque nous aurons l'autorisation de déposer le premier pigeonnier, il le sera du côté du parc du Château, pas très loin du CISPD. Il y a là une petite langue végétale qui s'y prête bien. Nous voulions que ce soit le premier pigeonnier installé. Ce sera le deuxième puisqu'il y en a déjà un qui est en place. Nous voulions que ce pigeonnier soit ouvert à la population de manière à ce que les gens puissent aussi se rendre compte de la stratégie mise en place. Un troisième pigeonnier sera également mis en place assez rapidement, mais il y a encore des arbitrages afin de trouver le meilleur endroit. Ce que nous voulons, c'est avoir un maillage qui entoure le grand centre-ville pour que les pigeons puissent y aller petit à petit.

La deuxième opération, qui est en train d'être menée, c'est que notre prestataire rencontre les propriétaires qui en font la demande – c'est gratuit, à la charge de la commune –, de manière à ce qu'il puisse prodiguer des conseils d'aménagement. Cela fonctionne plutôt bien pour l'instant, en sachant que nous sommes loin de toucher les 250 propriétaires qui ont été avertis par le courrier.

Lorsque nous disons que les pigeons, c'est vraiment l'affaire de tous, c'est que la stratégie que nous avons voulu mettre en place demande l'adhésion des habitants de Sablé.

C'est promis, vous aurez très vite le petit flyer et une information supplémentaire qui donne un peu les grandes lignes de la stratégie.

⇒ Monsieur MAREAU : Dans mon intervention, j'ai bien précisé un regret, une habitude qu'il va falloir finir d'avoir un jour, c'est-à-dire de parler à la presse avant de parler à ses collègues du Conseil Municipal.

⇒ Monsieur FALLARD : Je suis désolé, Rémi, mais je crois que nous en avons déjà parlé.

⇒ Monsieur MAREAU : J'expliquais... J'expliquais. Dans la question orale que j'ai eue, j'ai eu une partie de la réponse ce soir-là. Peut-être une bonne grosse partie, mais qu'une partie et, Monsieur FALLARD, vous m'avez dit : « Attendez, c'est en travaux. Vous allez voir. Il y a des choses qui vont arriver. Nous y travaillons », ce dont je ne doutais pas. Et j'ai attendu, jusqu'à ouvrir mon journal et découvrir cela dans la presse. Ce n'est pas une manière. Ce n'est pas une manière. Je ne m'attendais pas à cela de votre part. Je m'attendais à ce que nous puissions au moins en parler en réunion. Depuis, je n'ai pas eu plus de documentation. Je n'ai que ces articles de presse et puis, ce soir, votre intervention. Je n'ai rien d'autre.

Sachant que le pigeon, vous avez mis le nez dedans, moi cela fait déjà quelques années que je suis dedans. Je connais donc le sujet, tout comme vous. Cela m'intéresse spécialement, et vous le savez. Tout ce qui touche aux animaux m'intéresse particulièrement. Le pigeon en est un. J'aurais voulu avoir cela un peu avant. Encore maintenant, je pense que vous allez me dire que vous allez me fournir des documents, mais c'est dommage d'en arriver ce soir à demander des documents pour enfin les avoir. J'espère avoir la totalité pour comprendre le plan d'action, d'où nous partons, où allons-nous, le financement et toutes les questions que nous pouvons nous poser sur ce sujet.

Vous allez me dire que vous allez me les donner, et je vais attendre aussi.

⇒ Monsieur DUBOIS : Moi, je vous invite à ne pas attendre, Monsieur MAREAU. Je comprends très clairement que vous avez cette soif d'être informé, et je pense que nous sommes tous pareils. Maintenant, il y a aussi des timings, il y a aussi des choses. Moi, ce que je vous invite vraiment à faire, c'est d'arrêter d'attendre l'information, en fait. Allez la chercher, n'hésitez pas. Vous pouvez contacter Monsieur FALLARD régulièrement. N'hésitez pas, pas que lors du Conseil Municipal, pas que lors des commissions. Vous pouvez me contacter, n'hésitez pas.

Vous avez un sujet sur lequel vous vous demandez où nous en sommes. Je pense que nous vous répondrons avec plaisir. N'hésitez pas.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est intéressant, ce que vous dites, parce que lorsque je pose une question au Conseil Municipal, j'attends une réponse. On me dit : « Dès que j'aurais des informations, tu seras informé » et je ne vois pas les informations arriver.

⇒ Monsieur DUBOIS : Je vous invite à ne plus attendre les informations et à être proactif.

⇒ Monsieur MAREAU : Je n'attends pas forcément les informations. Je suis proactif. Demandez à votre collègue juste à côté de vous. Quand je lui pose des questions sur un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour ce soir, il m'a répondu. Je vais lui renvoyer une autre communication puisque cela ne me satisfait pas. Je n'ai pas tous les éléments, Monsieur RENO. Vous voyez, je suis proactif. Je pose des questions. Madame GOURICHON, j'espérais la voir ce soir pour éviter de lui envoyer un e-mail, mais ce soir je vais lui envoyer un e-mail. Je suis proactif sur des tas de sujets. Parmi vous, vous en avez qui reçoivent de mes questions, mais nous sommes quand même là pour que tous les Saboliens et que

tous ensemble... Plutôt que de faire un Conseil Municipal et de parler à un autre Conseil Municipal, tous les conseillers municipaux ont le droit d'avoir l'information en même temps.

⇒ Monsieur DUBOIS : D'accord, mais là ce n'est pas le sujet. Vous êtes juste en train de dire que nous ne vous donnons pas les informations.

⇒ Monsieur MAREAU : Suis-je le seul à avoir découvert les avancées de ce projet de lutte contre la prolifération des pigeons dans la presse ? Suis-je le seul ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Le plan avait été détaillé lors du dernier Conseil.

⇒ Monsieur MAREAU : Non, puisque nous n'avions ni l'entrepreneur, qui il y était, quel projet, quel passif il avait... Nous n'avions rien de tout cela. Nous l'avons découvert dans la presse.

⇒ Monsieur DUBOIS : Le projet était bien établi. Il avait été clairement établi. Le choix de l'entrepreneur ne change pas le projet.

⇒ Monsieur MAREAU : Attendez, il faut être précis. Là, ce que vous venez de dire, c'est énorme ! Le choix de l'entrepreneur est important. C'est très important. Si vous suiviez le sujet par rapport à toutes les autres villes de France, et pour avoir parlé avec de nombreuses municipalités qui ont...

⇒ Monsieur DUBOIS : Monsieur MAREAU, je vais vous arrêter parce que j'ai l'impression que nous ne nous comprenons pas et que nous parlons dans le vide.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui.

⇒ Monsieur DUBOIS : Vous me dites que ce n'est pas important. Je ne vous ai jamais dit que ce n'est pas important. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que l'entrepreneur n'est pas important. J'ai dit qu'il ne changeait pas le projet. Attention, ce n'est pas la même chose. Il y a un cahier des charges et un entrepreneur qui se colle au cahier des charges. L'entrepreneur ne change pas le cahier des charges. C'est cela que je dis. Je ne dis pas que le choix de l'entrepreneur n'est pas important.

⇒ Monsieur MAREAU : C'était mal exprimé.

⇒ Monsieur DUBOIS : Ou mal interprété, je ne sais pas, mais je préfère arrêter avant que nous ne partions dans un dialogue qui n'est vraiment pas utile.

⇒ Monsieur DISTEL : Juste un mot, Monsieur DUBOIS, à propos de ce problème de pigeons. Avez-vous reçu mon e-mail que je vous ai envoyé il y a plus d'un mois ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, j'ai reçu votre e-mail.

⇒ Monsieur DISTEL : Vous allez donc me répondre ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Je vais vous répondre, peut-être.

⇒ Monsieur MERCIER : Si je peux me permettre ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Je vous en prie, Monsieur MERCIER.

⇒ Monsieur MERCIER : Par rapport aux pigeons calfeutrage, j'aimerais savoir en quoi cela consiste et si les Saboliens vont être aidés financièrement, comme cela a été le cas pour les façades des commerces du centre-ville. Seront-ils également aidés pour le calfeutrage ?

⇒ Monsieur FALLARD : Pour répondre rapidement, le calfeutrage, c'est simple : toutes les ouvertures supérieures à 6 centimètres dans les combles permettent le passage des pigeons. Une ardoise qui est mal positionnée, avec un trou de quelques centimètres, c'est foutu. Si le pigeon veut rentrer, il va rentrer. Alors, je suis intarissable sur le pigeon, vous m'arrêtez si vraiment...

⇒ Monsieur DUBOIS : Oui, on va t'arrêter.

⇒ Monsieur MERCIER : Ce que je veux dire c'est qu'il y aura forcément l'intervention d'un artisan puisque cela ne peut pas se faire soi-même.

⇒ Monsieur FALLARD : Il y a un certain nombre de choses qui peuvent être faites soi-même. C'est clair, mais il faut que cela soit bien fait parce que le pigeon est quand même très, très résistant et pugnace. La deuxième chose, c'est que si certains ne souhaitent pas le faire, il faut absolument que cela soit fait. Alors, il n'est pas prévu d'aides par rapport au calfeutrage et je pense pas que cela soit souhaitable parce que cela fait partie du bâti privé. Nous ne sommes pas, pour la plupart, dans des sommes astronomiques. Il s'agit de quelques centaines d'euros pour la plupart. C'est un cadrage avec un grillage à poules et cela peut suffire. C'est l'intervention d'un couvreur pour remettre quelques tuiles, quelques ardoises. Cela est à la discrétion de chaque propriétaire de le faire.

En revanche, ce qui pose problème, c'est vraiment les nichoirs ouverts où, là, nous sommes sur un bâti où, évidemment, ce ne sont pas des milliers d'euros mais plutôt des dizaines de milliers d'euros qu'il faudrait prévoir pour refaire une réfection qui vaille le coût parce qu'il y a tant à faire sur certains bâtiments. C'est énorme. Je discutais avec un artisan il n'y a pas longtemps qui me disait que lorsqu'il est arrivé dans une certaine bâtisse, il y avait une centaine de pigeons. C'est énorme. Évidemment, c'était à ciel ouvert. Ils étaient tous là. Cela ne va donc pas se faire du jour au lendemain.

Par rapport à l'aide, s'il y a des aides qui pourraient être envisagées, ce ne sera en tout cas pas sur le calfeutrage. Éventuellement sur des accompagnements périphériques, type picots et choses comme ça – pourquoi pas ? –, en sachant que c'est une question qui n'a pas encore été tranchée.

Ai-je répondu à votre question ?

⇒ Monsieur MERCIER : Oui. En tout cas, ce ROB aura été marqué par les pigeons. C'est le moins que nous puissions dire.

⇒ Monsieur DUBOIS : Effectivement, et j'invite tous les habitants qui peuvent avoir ce type de problème à contacter la personne en charge des pigeons puisque je rappelle que la mairie prend en charge, je le rappelle, l'intervention de cet expert d'information qui donnera les méthodes et les pistes à suivre.

⇒ Monsieur FALLARD : Je me permets de rajouter rapidement quelque chose quant au choix du prestataire. C'était très important pour nous que le prestataire puisse avoir une intervention plus globale, c'est-à-dire pas uniquement la gestion des pigeonniers. C'est important parce que la personne qui a été retenue est quelqu'un qui connaît bien le paysage sabolien. C'est quelqu'un qui connaît bien le bâti. J'ai fait quelques visites avec lui. Il a des réponses très pragmatiques, pratiques et efficaces à donner aux gens. Il voit tout de suite les éléments probants à donner. Voilà, c'est ce que nous recherchons. Il faut que nous soyons efficaces, tous ensemble.

⇒ Monsieur DUBOIS : Merci Xavier. Y a-t-il d'autres points que vous souhaitez évoquer ?

À ce moment-là, je vais tous vous saluer.

⇒ Monsieur MAREAU : Quelle est la date du prochain Conseil ?

⇒ Monsieur DUBOIS : Effectivement, j'ai deux choses à ajouter. C'est le manque d'habitude. Les remplaçants sont rarement aussi bons que les titulaires. C'est normal, il faut un peu d'expérience.

Avant le prochain Conseil, nous avons déjà obligation de voter. Alors, nous ne votons pas le ROB en tant que tel. Je ne vous demande pas d'approuver ou de ne pas approuver le ROB. Ce n'est pas la question. C'est un vote qui, je vous l'avoue, pour avoir regardé les textes, est un petit peu étrange. Nous votons le fait qu'il y ait eu ou non un ROB de présenté avec la possibilité de débattre, poser des observations ou des remarques dessus.

Je pose donc cette question. Y a-t-il eu un rapport d'orientation budgétaire avec la possibilité d'avoir des remarques et des questions sur ce rapport ? Y a-t-il des votes « contre » ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Suite aux échanges, le Conseil Municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2022.

Le second point, c'est le prochain Conseil municipal, qui se tiendra le lundi 4 avril dans cette même salle à 19 heures. Pour l'instant, c'est prévu dans cette même salle. Nous espérons que cela va le rester.

Je vous remercie beaucoup. Bonne soirée. Au revoir.

La séance est levée à 22 h 12.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

14 MARS 2022

Nicolas LEUDIÈRE
Excusé
Donne procuration à
Monsieur Olivier DUBOIS

Olivier DUBOIS

Esther LÉBOULEUX

Nicolas RENOUE

Geneviève POTIER

Benoît LEGAY

Muriel PETITGAS

Denis ROCHER

Manuela GOURICHON
Excusée
Donne procuration à
Monsieur Alain PONTONNIER

Jean-Pierre FERRAND

Barbara ANIS

Philippe de JOCAS
Excusé
Donne procuration à
Monsieur Xavier FALLARD

Xavier FALLARD

Abdelkader HADJI

Julien HERAULT
Excusé
Donne procuration à
Monsieur Abdelkader HADJI

Anaïs LAUNAY

Adrien LE DRÉAU
Excusé
Donne procuration à
Madame Anaïs LAUNAY

Blandine LÉTARD

Myliène MONTRON
Excusée
Donne procuration à
Madame Magali MOYON

Magali MOYON

Stéphane PELTIER

Alain PONTONNIER

Françoise RICHARD

Julie RIÉJOU

Sébastien FREULON
Excusé
Donne procuration à
Madame Barbara ANIS

Marc JOULAUD
Excusé
Donne procuration à
Anne-Marie FOUILLEUX

Anne-Marie FOUILLEUX

Marie-Paule FRÉMONT
Excusée
Donne procuration à
Philippe MERCIER

Philippe MERCIER

Flavie GUIMBERT

Jean DISTEL

Maryline CHAUDET

Rémi MAREAU